EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

COLONIES

ET

Pays de Protectorats



J. CHARLES-ROUX

Ancien député, délégué des Ministères des Affaires étrangères et des Colonies

Marcel SAINT-GERMAIN,

Sénateur, Directeur adjoint au délégué.

Yvan Broussais
Sous-Directeur

Victor Morel
Secrétaire Général

Frédéric Basset

Chef de Cabinet du Délégué



Jules CHARLES-ROUX, ancien député
Délégué des ministères des Affaires étrangères et des Colonies




SECTION

DE LA

MARTINIQUE



M. DEMARTIAL, Sous chef de bureau au Ministère des Colonies
Commissaire.

M. P. BOURDON
Commissaire-Adjoint.

M. SCELLIER de GISORS
Architecte.





M. DEMARTIAL

Sous-chef de bureau au ministère des Colonies
Commissaire de la Martinique à l'Exposition universelle de 1900



M. P. BOURDON
Commissaire-adjoint de la Martinique
à l'Exposition universelle de 1900



NOTICE

SUR

LA MARTINIQUE

par GASTON LANDES

Professeur au lycée de Saint-Pierre de la Martinique

DÉLÉGUÉ DU COMITÉ LOCAL



PUBLIÉE

à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900



Clichés de Th. CÉLESTIN et E. FABRE

Photographes à la Martinique.



M. Gaston LANDES
Professeur au lycée de Saint-Pierre (Martinique)
Délégué du Comité local

PARTIE BIBLIOGRAPHIQUE

Annuaire de la Martinique. — Fort-de-France. 1 vol. in-8° (Publication annuelle).

Archenhoby. — Histoire des flibustiers, 6 vol.

Aube, contre-amiral. — La Martinique, son présent et son avenir.

Aublet (*Fusée*). – Histoire des plantes de la Guyane Française, 1720-1778. 4 vol.

Avrainville (*A. d'*). — Exposé général de la situation de la Martinique en 1875. (Extrait de la *Revue Maritime et Coloniale*). Paris, Berger-Levrault, 1876.

Bajid (*Jacques*). — Préjugé de race, 1 vol.

Ballot, Dr. — De la fièvre jaune à la Martinique sous le rapport sanitaire. Rochefort, 1881.

Basiège (*Souquet*). — Sur le préjugé de couleur, 1 vol.

Baltur. — Des seuls moyens d'assurer le salut de nos Colonies. (Extrait du Bulletin de la législation et de la jurisprudence comparées.) Paris, 1859.

Baudoin. — L'octroi de mer aux Colonies. (Extrait de la *Revue Maritime et Coloniale.*) Paris, 1885.

Beaujean. — Immigration indienne. (Extrait de la *Revue Algérienne et Coloniale*). Paris, Hachette, 1860.

Bérenger-Féraud, Dr. — Traité clinique des maladies des Européens aux Antilles (Martinique). Paris, Doin, 1881, 2 vol. in-8°.

Bertrand, général. — Sur la détresse des colonies françaises en général, de l'île Martinique en particulier, et de la nécessité de diminuer la taxe exorbitante établie sur le sucre exotique, 1 vol.

Bonneville (*R.*). — Le fruit défendu, roman de mœurs créoles.

Bonneville (*R.*). — Le triomphe d'Eglantine, roman de mœurs créoles.

Bonneville (*R.*). — Les sœurs ennemies, roman de mœurs créoles.

Bonneville (*R.*). — Les voluptueuses, roman de mœurs créoles.

Bonneville (*R.*). — L'Idéale maîtresse, roman de mœurs créoles.

Bonneville (*R.*). — Névrosé, roman de mœurs créoles.

Bonneville (*R.*). — Tamaï-ha. Pastorale créole.

Bordaz (*G.*). — Sainte-Marie de la Martinique.

Boucher (*Gilbert*). — Cris des colons contre un ouvrage de Grégoire intitulé : *Littérature des nègres*, 1 vol.

Bouet-Willaumez. — Les Colonies françaises en 1852. (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*.)

Bouton (*P.*). — Histoire de l'établissement de la Colonie de la Martinique, 1640.

Boyer de Peyreleau. — Les Antilles, principalement la Guadeloupe, 3 vol.

Budget de la Martinique. — Brochure annuelle, Fort-de-France. Imp. du Gouvernement.

Bulletin Agricole de la Martinique. — Publié par le Comité consultatif du jardin botanique sous la présidence de M. H. Nicole, maire de la ville de Saint-Pierre, 1897.

Bulletin officiel de la Martinique. — 1828, se continue.

Bulletin officiel de l'Administration des Colonies. — 1887. Publication annuelle, Paris, Baudoin et Cie.

Cadoret (*l'abbé Eug.*). — La vie de Christophe Colomb, Paris, 1869, 1 vol.

Cazotte. — Le diable amoureux.

Carte générale de la Martinique. — Paris, Dépôt de la Marine, n° 383.

Cazas (*Las*). — Voyage aux Indes Occidentales, 1 vol.

Chazelles (*Le comte de*). — Etude sur le système colonial, Paris, Guillaumin et Cie, 1860, 1 vol.

Clerc (*J.*). — Observations sur la loi des sucres. Lettre adressée à MM. les membres de la Commission de la Chambre des députés, Paris, 1833.

Chervin. — Identité de la fièvre jaune avec les fièvres paludéennes à l'occasion de deux mémoires de M. Rufz de Lavison, de la Martinique.

Colomb (*Fernand*). — Vie de Christophe Colomb.

Colson. — La question du bétail à la Martinique.

Colson. — Mémoires de la Société d'agriculture de Saint-Pierre.

Colson. — Projet d'un établissement de réfrigération pour les Colonies.

Commission Coloniale. — Procès-verbaux, Paris, 1856-61.

Commission (Rapport de la) instituée par décision royale du 26 mai 1840 pour l'examen des questions relatives à l'esclavage et à la constitution politique des Colonies. Paris, 1843, 1 vol.

Concours d'animaux à Fort-de-France les 9 et 10 juin 1868.

Concours régional à Saint-Pierre en 1868.

Conseil Colonial de la Martinique. — Paris, 1834.

Cools (Baron de), délégué de la Martinique. — De l'agriculture coloniale en réponse à M. de Simondi, Paris, 1834.

Cools (A. de). — Droit et nécessité des garanties sociales et politiques réclamées par les Colonies françaises. Paris, 1832.

Cools (Baron de). — Lettres à M. Hernoux, député rapporteur du budget de la Marine et des Colonies, Paris.

Cools (Baron de). — Lettre à un député en examen du projet de loi de douane, Paris, 1833.

Cools (Baron de). — Lutte du sucre colonial et du sucre indigène, 1836.

Coquelin (Alfred). — Projet de chemin de fèr à la Martinique. 1 vol.

Coqueran (M). — Rapport présenté au nom de la Commission chargée d'étudier le projet de construction d'un dock à la place Bertin, 1 vol.

Coqueran (M.). — Publications de la Chambre d'Agriculture, 1879. 1 vol.

Cornilliac. — Etude sur la fièvre jaune observée à la Martinique de 1669 à nos jours, Paris, 1873.

Cornilliac (J.-J.). — Recherches chronologiques et historiques sur l'origine et la propagation de la fièvre jaune dans les Antilles et sur la côte occidentale d'Afrique. Fort-de-France (Martinique). 1886. 1 vol.

Corre (A.). — La criminalité en pays créoles.

Corre (A.). — Nos créoles.

Corre (A.) et (E.) Lejanne. — Résumé de la matière médicale et toxicologique coloniale.

Coulon (Ch.). — La fabrication du rhum à la Martinique. Paris. 1886.

Culture du café et du cacao aux Antilles. — Saint-Pierre, 1894. Imprimerie des Antilles.

Dauxion (Lavaysse). — Voyage aux îles de la Trinidad, de Tobago, de la Martinique et au Vénézuéla, Paris, 1815.

Dariste. — Discours prononcé à la Chambre des députés sur les Colonies.

Délibérations du Conseil général. — Fort-de-France. Imprimerie du gouvernement. Publication annuelle.

Delys-Duval. — Exposé succinct de quelques faits soumis à l'appréciation publique, 1 vol.

Deproge (E.). — Lettre à M. le contre-amiral Aube, ex-gouverneur de la Martinique; réponse à son libelle, 1 vol.

Descourtilz (M.-E.). — Flore médicale des Antilles, 8 vol. 1821-1829.

Dessales (A.). — Histoire générale des Antilles, 5 vol.

Dessales, le conseiller. — Annales du Conseil souverain de la Martinique.

Dislère (P). — Traité de la législation coloniale. Paris, 2 vol.

Dublancq-Laborde. — Le bassin de radoub, 1 vol.

Dubuisson et *Dubuc*. — Lettres critiques et politiques sur les Colonies et leur commerce, 1 vol.

Ducos (Th.). — Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur les sucres, Paris, 1839.

Dumail (F.). — Martinique : Divorce commercial de cette Colonie avec la France, 1 vol.

Dumail (F.). — Martinique : Observations sur le régime commercial de cette Colonie, 1 vol.

Dumas (Alexandre). — Voyage à la Martinique en 1751.

Dupin (baron Charles). — Défense des Conseils coloniaux d'après la loi organique de 1833, Paris, 1841.

Dupin (baron Charles). — Discours adressé au roi, Paris, 1838.

Dupin (baron Charles). — Discours de M. le baron Charles Dupin, pair de France, pour défendre les intérêts des Colonies, Paris, 1838.

Dupin (baron Charles). — Mémoire sur la situation sociale et politique des Colonies françaises en 1844. Paris.

Dupin (baron Charles). — Sur l'exportation directe des sucres coloniaux, Paris.

Dupuynode. — Lettres économiques sur l'esclavage, les Colonies, 1 vol.

Dutertre (R.-P.). — Histoire générale de l'établissement des Colonies françaises dans les Ant-Isles de l'Amérique par le père Dutertre de l'ordre des frères prêcheurs, Paris, 1671, 3 vol.

Durand Molard. — Code de la Martinique, Paris, 1807, 8 vol.

Duss (R.-P.). — Flore phanérogamique des Antilles françaises. (Martinique et Guadeloupe). Mâcon, 1897.

Economiste français. — La Martinique, son passé et sa situation actuelle. (Extrait du n° du 7 juillet 1877).

Exposé de la situation commerciale des Colonies françaises et des mesures immédiates que cette situation réclame. Corbeil, 1838.

Exposition coloniale de 1889. — Les Colonies françaises, tome 2. Colonies d'Amérique, contenant une bibliographie de chaque colonie.

Exposition universelle de Londres de 1862. — Catalogue des produits des Colonies françaises. Paris, 1862.

Fée (A.-L.-A.). — 10 mémoires sur les fougères, 1844-1868.

Fortier (Ed.). — L'ouragan de 1891 aux Antilles.

Fournier (L.). — Le sucre colonial et le sucre indigène, Paris, 1839.

Fournier (L.). — De l'exportation directe des sucres de nos Colonies à l'étranger. Paris, 1838.

Froger. — Relation d'un voyage fait en 1695 et 1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et les Antilles par une escadre de vaisseaux du Roi, commandée par M. de Gennes, faite par M. Froger, ingénieur volontaire sur le vaisseau le *Faucon-Anglais*, Paris, in-8°.

Garaud (Louis), vice-recteur de la Martinique. — Trois ans à la Martinique. Etude de mœurs ; paysages et croquis ; profils et portraits, 1 vol.

Garnier (Alexis). — Le Code d'instruction criminelle à la Martinique de 1828 à 1871 inclusivement. Fort-de-France, Imp. du Gouvernement, 1872, 1 vol. in-8°.

Granier de Cassagnac. — Voyage aux Antilles françaises, 1842, 2 vol.

Grégoire (l'abbé). — Littérature des nègres, 1 vol.

Grisebach. — Flora of the british West Indian Islands, 1859-64.

Grisebach et Duchassaing. — Recherches systématiques sur la végétation des îles Caraïbes, surtout de la Guadeloupe. Gœttingen, 1857.

Gros-Désormeaux (D^r). — Géométrie ; 2e édition, 1890.

Guérin (D^r). — Le cacaoyer.

Guérin-Menonville et *Perrotet*. — Note sur un insecte qui attaque le caféier.

Guéroult (Adolphe). — De la question coloniale en 1842. Les Colonies françaises et le sucre de betterave, Paris, 1842.

Guide publié par la Société des Etudes Coloniales et Maritimes : Colonies françaises et pays de protectorat à l'Exposition Universelle de 1889. Paris, Léopold Cerf, 6 vol.

Guignod (André). — Traité de la fabrication du sucre de canne.

Hachard. — Essai sur un mode d'expropriation forcée applicable à la Martinique. Saint-Pierre, 1838.

Hahn (M.-L.). — Manuel du bon jardinier aux Antilles. Saint-Pierre, 1880.

Hayot (Octave). — Matériaux pour l'histoire de la Martinique agricole. Fort-de-France, 1881, 2 vol.

Hermite de la Case-Pilote (L'). — Veillées martiniquaises, Saint-Pierre, 1860, 1 vol.

Huc (T.). — La Martinique ; étude sur certaines questions coloniales. Paris, 1877, 1 vol. gr. in-8°.

Hurard (M.). — Questions coloniales ; lettre à M. Paul Leroy-Beaulieu. Les noirs et les blancs à la Martinique, 1 vol.

Hurard (M.). — Annuaire de la Martinique 1895-1897.

Isambert. — Mémoire justificatif des hommes de couleur de la Martinique condamnés par arrêt de la Cour royale de cette Colonie, contenant l'histoire des hommes de couleur dans les Colonies françaises, 1 vol.

Jacquin (N.-I. de). — « Selectarum stirpium Americanarum historia ».

Jenman (G.-S.) et J.-B. Harrison. — Rapport sur le travail agricole fait aux jardins botaniques de Demerari pendant les années 1893-94-95. (Extraits publiés par le Syndicat des fabricants de sucre à la Martinique), Saint-Pierre, 1898.

Jollivet. — Lettres de M. Jollivet, membre de la Chambre des députés, à M. le président du Conseil des ministres sur la question des sucres, Paris, 1841.

Jollivet. — Du travail libre et du travail forcé ; leur influence sur la production coloniale, Paris, 1841.

Jouque. — Comité industriel et agricole de la Martinique. (Séance du 12 octobre 1875).

Journal du Commerce. — Du projet de loi sur les sucres, Paris, 1837.

Labat (R.-P.). — Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique, Paris, 1722, 7 vol.

La Cornillère. — De la Martinique en 1842. Intérêts coloniaux. Souvenir de voyage, Paris, Gide, 1843, 2 vol. in-8°.

La Cornillère (comte de). — Projet d'établissement d'une école pour les Colonies, 1 vol.

Laguarigue de Survilliers (O. de). — Rapport sur les maladies de a canne à la Martinique avec dessins faits d'après nature et dessins à la chambre claire, 1895, 2 vol.

Landes (Gaston), professeur au lycée de Saint-Pierre. — Rapport sur l'état de l'agriculture dans quelques Colonies voisines présenté à M. le gouverneur de la Martinique, Saint-Pierre. Imp. « Les Colonies », 1899, 2 vol.

Landes (Gaston). — Étude sur le commerce des fruits tropicaux entre la France et les colonies de l'Atlantique tropical.

Landes (Gaston). — La culture du cacaoyer à la Martinique.

Landes (Gaston). — La culture du gingembre.

Landes (Gaston). — Liste des palmiers du jardin botanique de Saint-Pierre.

Lanessan (J.-L. de). — Les plantes utiles des Colonies françaises, Paris, 1866.

Lapeyrère. — Etude sur les cultures secondaires à la Martinique.

Lavollée (P.). — Inspecteur des finances. Notes sur les cultures et les productions de la Martinique et de la Guadeloupe (juin 1839).

Léotaud. — Les oiseaux de la Trinidad.

Leblond. — Observations sur la fièvre jaune et sur les maladies des tropiques, Paris, 1805.

Législation des spiritueux et des patentes des contributions foncière et mobilière à la Martinique. Saint-Pierre, 1895.

Le Pelletier de Saint-Rémy (M.-R.). — Les Antilles françaises, question monétaire, entrepôts réels ; paquebots transatlantiques. Paris, 1859.

Le Prieur, Peyraud et Rufz. — Eruption du volcan de la montagne Pelée, 1838, 1 vol.

Lettres critiques et politiques sur les Colonies et sur le commerce, 1784.

Lombard. — La Martinique et les erreurs des géographes. (Extrait de la *Revue scientifique*, 1884).

Madinier (F.). — Annales de l'agriculture des pays chauds.

Mager (Henri). — Annuaire de la presse coloniale, Paris, 1891.

Mager (Henri). — Atlas colonial, Paris, 1899.

Malouet. — Mémoires sur les Colonies, 5 vol.

Margry. — Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles. Paris, 1863, in-8°.

Margry. — Origines françaises des pays d'Outre-mer, les seigneurs de la Martinique. (Extrait de la *Revue Maritime et Coloniale*). Paris, 1878.

Marlet (G.). — Usines à gaz aux Colonies, 1 vol.

Martineau (E.). — De l'insalubrité des tonnelleries à Saint-Pierre. Martinique, 1 vol.

Mathivet, directeur de l'Intérieur. Commission de la canne à sucre.

Mauny (comte de). — Des Colonies dans le présent et l'avenir. Paris, 1839.

Mauny (comte de). — Essai sur l'administration des Colonies. Paris, 1837.

Michaux, sénateur de la Martinique. — Etude sur la question des peines, 1 vol.

Ministère de la Marine et des Colonies. — Collection de tableaux de population, de culture, etc..., des Colonies françaises à partir de 1831, (se continue), Paris. Imp. nationale.

Ministère de la Marine et des Colonies. — Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les Colonies françaises. Paris, 1844.

Montfleury de l'Horme. — Catalogue des plantes cultivées au jardin botanique et de naturalisation de la Martinique, année 1829.

Moniteur de la Martinique. — Journal officiel de la Colonie.

Monet (Henri). — La Martinique. Publié à l'occasion du cyclone de 1891.

Moreau de Jonnès. — Essai sur l'hygiène des Antilles.

Moreau de Jonnès. — Essai sur la topographie des Antilles. (Extrait des Annales Maritimes et Coloniales), 1816.

Moreau de Jonnès. — Fièvre jaune aux Antilles, 1 vol.

Moreau de Jonnès. — Guide médical des Antilles, 1 vol.

Moreau de Jonnès. — Histoire physique des Antilles, 1 vol.

Moreau de Jonnès. — Monographie historique et médicale de la fièvre jaune des Antilles. Paris, 1820.

Moreau de Saint-Rémy. — Lois et constitutions des îles françaises de l'Amérique, 6 vol.

Notices coloniales publiées à l'occasion de l'Exposition Universelle d'Anvers en 1885 (Ministère de la Marine et des Colonies).

Oexmelin. — Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalés dans les Indes. Trévoux, 1744, 4 vol.

Ordonnance du roi concernant le gouvernement de l'île de la Martinique et celui de l'île de la Guadeloupe et de ses dépendances, Paris, 1828.

O'Shiell. — Réponses aux objections élevées contre le système colonial aux Antilles. Considérations générales sur les trois classes qui peuplent les Colonies françaises, 1 vol.

Parda (de). — La Martinique, 1 vol.

Pardon. — La Martinique depuis sa découverte jusqu'à nos jours, Paris, 1877.

Pairault (Albert). — Notes sur la valeur alimentaire et industrielle des plantes comestibles féculentes cultivées aux Antilles. Paris, 1899.

Périssé, chef d'escadron, directeur d'artillerie. — Note sur le levé et l'exécution de la carte de la Martinique, 1 vol.

Perrenod (A). — Un observatoire à la Martinique. Saint-Pierre, 1898.

Perrinon. — Explications à propos d'un libelle de M. Bissette.

Petit (Emilien). — Dissertation sur le droit public des Colonies.

Picquié. — Rapport de la Commission des budgets locaux.

Plumier (Charles). — Description des plantes de l'Amérique. 1 vol.

Plumier (Charles). — « Filicetum americanum seu Filicum, Polypodiorum, Adiantorum, etc., in America nascentium icones ». 1 vol.

Plumier (Charles). — « Plantarum americanarum fasciculus

primus-decimus continens plantas quas alius car. Plumierus detexit eruitque atque in insulis Antillis ipse depinxit... illustravit Joh. Burmannus », 3 vol.

Plumier (*Charles*). — « Nova plantarum americanarum genera ».

Porry (*E.*). — Courtes observations sur l'utilité et les effets de l'immigration pour la Martinique.

Porry (*E.*).— Petits traités martiniquais ; causerie avec les cultivateurs créoles.

Pradt (*de*). — La France, l'émigration et les Colonies. 4 vol.

Pradt (*de*). — Les Colonies, l'Europe et l'Amérique en 1821.

Pradt (*de*). — Les trois âges des colonies, 1 vol.

Projet d'association pour l'exploitation des usines à sucre de la Colonie.

Proszinski (*B.*). — Les chemins de fer à la Martinique, 1 vol.

Rapport de la Commission chargée par le Conseil municipal de Fort-de-France d'étudier la question du bétail et de répondre à la pétition présentée par les bouchers de Fort-de-France, le 19 mars 1851.

Rapport de la Commission d'études pour l'amélioration du port de Fort-de-France.

Rapport sur les opérations des banques coloniales. Publication annuelle.

Raymond-Breton (*P.*). — Dictionnaire caraïbe.

Raymond-Breton (*P.*). — Relatio gestorum a missionaris ordinis predicatorum in insulis Americœ prœsertim apud Indos qui vulgo Caraïbes vocantur.

Raynal (*abbé*). — Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes,

Réclamation des colons français contre toute modification de la surtaxe imposée sur les sucres étrangers par le tarif de 1822.

Relation de ce qui s'est passé au fort Saint-Pierre, île de la Martinique, au sujet des ordres donnés par le général anglais aux missionnaires. Paris, 1762.

Rey (*Dr H.*). — Etude sur la colonie de la Martinique, topographie, météorologie, pathologie, anthropologie, démographie. (Extrait de la *Revue Maritime et Coloniale*), Paris, 1881, gr. in-8°,

Revue coloniale. — Paris, Paul Dupont, 1899.

Revue des cultures coloniales. — Paris, 1897.

Revue encyclopédique coloniale. — Journal des connaissances nécessaires, 1874-75, Saint-Pierre (Martinique).

Revue maritime et coloniale. — Etude sur la fièvre bilieuse à la Martinique, 1878.

Revue maritime et coloniale, tome 89. Les produits chimiques et pharmaceutiques des colonies françaises à l'Exposition d'Anvers. Paris, 1886.

Revue maritime et coloniale — Nombreux articles sur la Martinique.

Rochefort. — Histoire naturelle et morale des Isles.

Rodel (D.-L.). — Des colonies françaises et de la métropole. (Extrait de la *Revue universelle* du 31 août 1837), Paris.

Romanet (J.). général de brigade. — Voyage à la Martinique, an XII (1804).

Rufz de Lavison. — Notice scientifique et médicale sur les eaux thermo-minérales du Prêcheur (Martinique), Saint-Pierre, imp. de Carles.

Rufz de Lavison. — Chronologie des maladies de la ville de Saint-Pierre (Martinique), depuis l'année 1837 jusqu'à l'année 1856. (Extrait des archives de la médecine navale). Paris, 1869.

Rufz de Lavison. — Enquête sur le serpent de la Martinique (vipère fer de lance, bothrops lanceolé). Paris, 1860.

Rufz de Lavison. — Etudes historiques et statistiques sur la population de la Martinique. Saint-Pierre, 1850.

Rufz de Lavison. — Rapport à la Société impériale d'acclimatation sur l'exposition des volatiles faite au jardin d'acclimatation du Bois de Boulogne. (Extrait du Bulletin impérial d'acclimatation). 1863.

Sainte-Claire Deville (Ch.). — Recherches sur les principaux phénomènes de météorologie et de physique terrestre aux Antilles, Paris, Gide, 1861.

Sainte-Claire Deville (Ch.). — Voyage géologique aux Antilles et aux îles de Ténériffe et de Fayal. Paris, Gide, 1847.

Sainte-Croix (le marquis de). — Statistique de la Martinique avec une carte de cette île et documents précieux de toutes sortes, in-8°, 1820, 2 vol.

Sambuc (Dr). — Etude sur les eaux de la Martinique, 1 vol.

Sarrau (Edgard de). — La Martinique et son bassin de radoub, 1 vol.

Saussine, professeur de sciences au lycée de Saint-Pierre. — Commission des maladies de la canne, sols et engrais, 2 vol.

Saussine. — Les maladies de la canne.

Saussine. — La première année d'agriculture tropicale, Paris, Challamel, 1900.

Sauveur de la Chapelle, député des Côtes-du-Nord. — Pétition du commerce maritime pour le dégrèvement des sucres exotiques. Paris.

Savane. — Fleurs du soleil, poésies. Sainville, éditeur à St-Pierre.

Schœlcher (*V.*). — Affaire des hommes de couleur à la Martinique.

Schœlcher (*V.*). — Evènements des 18 et 19 juillet 1881 à Saint-Pierre (Martinique). Paris, Dentu, 1882.

Schœlcher (*V.*). — Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années, 1845-46.

Schœlcher (*V.*), — La grande conspiration de l'incendie et du meurtre à la Martinique. Paris, 1875.

Schœlcher (*V.*). — L'arrêté Gueydon à la Martinique et l'arrêté Husson à la Guadeloupe. Paris, 1873.

Schœlcher (*V.*). — La vérité aux ouvriers et aux cultivateurs de la Martinique, 1 vol.

Schœlcher (*V.*). — Le 2 décembre, les massacres dans Paris et dans les départements, 2 vol.

Schœlcher (*V.*). — Les colonies françaises en 1843. Abolition immédiate de l'esclavage.

Schœlcher (*V.*). — Les magistrats des colonies par Maximilien Just (pseudonyme de Victor Schœlcher), 1 vol.

Schœlcher (*V.*). — Lettre aux cinquante nègres.

Schœlcher (*V.*). — L'immigration aux Colonies. Réponse à M. Berlier.

Schœlcher (*V.*). — L'insurrection de la Grand'Anse, 2 vol.

Schœlcher (*V.*). — Polémique coloniale, 2 vol.

Schœlcher (*V.*). — Politique coloniale, 1881-1882, 1 vol.

Ségalas (*Anaïs*). — Récits des Antilles.

Sérullas (*M.-E.*). — Le sucre dans la bagasse.

Sévere (*Victor*). — Réponse au rapport Picquié.

Stern (*Daniel*). — Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, 1 vol.

Sucrerie indigène et coloniale. — Journal périodique, Paris.

Sydney-Daney. — Histoire de la Martinique depuis la colonisation jusqu'en 1815. Fort-Royal, 1846, 6 vol.

Sydney-Daney. — Panégyrique de l'impératrice Joséphine. Fort-de-France, 1859.

Syndicat agricole de la Martinique. — Lettre adressée par le Comité aux députés de la Colonie. Saint-Pierre, 1899.

Syndicat agricole de la Martinique. — Quelques observations à propos de la nouvelle augmentation des droits sur les mélasses étrangères, Paris, 1898.

Syndicat agricole de la Martinique. — Rapport présenté par le Comité dans la réunion du 4 janvier 1899. Saint-Pierre, 1899.

Syndicat des fabricants de sucre de la Martinique. — Note présentée à M. le gouverneur. Saint-Pierre, 1898.

Syndicat des Rhummeries industrielles. — Mémoire à M. le Pré-

sident de la Chambre de commerce de Saint-Pierre (Martinique), à l'occasion des nouveaux droits projetés sur les mélasses importées dans la Colonie.

Syndicat des Rhummeries industrielles. — Mémoire pour la défense de la Rhummerie industrielle présenté au Conseil général de la Martinique.

Syndicat des Rhummeries industrielles. — Mémoire relatif à l'importation des mélasses étrangères dans la Colonie.

Sully (Brunet). — Du projet de loi sur les primes et sur la tarification des sucres. Paris, 1833.

Swartz (Olavus). — Flora Indiæ occidentalis aucta et illustrata, sive descriptiones plantarum in prodromo recensitarum. 1797-1806.

Swartz (Olavus). — Observationes botanicæ, quibus plantæ Indiæ occidentalis..... 1791.

Swartz (Olavus). — Nova genera et species plantarum seu prodromus descriptarum vegetabilium..., quæ sub itinere in Indiam occidentalem annis 1783-1787, digessit.

Thibault de Chanvallon. — Voyage à la Martinique contenant diverses observations, 1750, 1 vol.

Thierry (A.-J.), directeur du jardin des plantes. — Jardin des plantes de la Martinique. Rapport annuel, 1886, 1 vol.

Thierry (A.-J.). — Notes sur la culture et la fabrication de l'indigo à la Martinique. Fort-de-France, 1893.

Thierry (A.-J.). — Rapport sur les insectes qui attaquent le cacaoyer, présenté à M. le gouverneur de la Martinique.

Thierry (A.-J.). — Note sur la maladie vermiculaire du caféier et le greffage du caféier, du cacaoyer, du muscadier, etc., 1899.

Thierry (A.-J.). — Rapport fait au nom de la sous-commission chargée d'examiner la question de la création d'établissements de crédits destinés à venir en aide à l'agriculture martiniquaise.

Tussac (Le chevalier de). — Flora Antillarum sive historia generalis botanica. 1808-1827.

Vahl. — Eclogæ americanæ, 1749-1804, 3 vol.

Verschuur. — Voyage aux trois Guyanes et aux Antilles, Paris.

X. — De la taxe des sucres et des primes à la sortie. Paris, 1832.

X. — De l'immigration aux Colonies. Paris, 1858.

X. — Des causes originelles de la crise monétaire aux Antilles françaises et des mesures propres à la conjurer. Saint-Pierre, 1859.

X. — Des moyens de conserver la santé aux Antilles. 1776.

X. — La voirie à Fort-de-France, 1 vol.

X. — Lettre sur les derniers événements de Saint-Pierre (Martinique). Havre, 1831.

PARTIE HISTORIQUE

Découverte de la Martinique. — La Martinique fut découverte, en 1493, par Christophe Colomb, le jour de la fête de Saint-Martin ce qui lui valut son nom. Les Caraïbes, qui l'habitaient seuls alors, l'appelaient *Madiana* ou *Madinina*. Mais ce ne fut que le 15 juin 1502 que le célèbre navigateur génois débarqua sur la plage du Carbet; il n'y fit aucun établissement.



Le Carbet

De l'Olive et du Plessis. — Plus d'un siècle après, de l'Olive et du Plessis débarquèrent au même endroit et prirent possession de l'île au nom de la *Compagnie des îles d'Amérique* avec laquelle ils avaient passé un contrat. Cette compagnie avait été créée par Richelieu, en 1626, pour « peupler et établir les îles « d'Amérique avec privilège d'exploiter les terres et mines « pendant vingt années à charge de tenir ces îles sous l'auto- « rité du roi et de lui rendre le dixième du produit ».

L'aspect montagneux de l'île, l'hostilité visible des Caraïbes et la présence des serpents n'encouragèrent sans doute point les

deux aventuriers qui ne séjournèrent pas même trois jours à la Martinique; débarqués, en effet, le 25 juin, ils étaient rendus à la Guadeloupe le 28.

Belain d'Esnambuc. — Au mois de juillet de la même année 1635, d'Esnambuc, capitaine général de Saint-Chistophe et son colonisateur, fit choix de cent hommes parmi les plus vieux et les plus expérimentés habitants de cette île et, après les avoir pourvus de tout ce qui était nécessaire pour former des habitations, il s'embarqua pour la Martinique. Il aborda avec ces hommes braves et bien acclimatés, à quelques kilomètres plus au nord que Christophe Colomb et de l'Olive. C'est à cet endroit que fut bâtie plus tard la ville de Saint-Pierre dont un quartier porte encore le nom de *Fort* en souvenir du fortin qu'y éleva d'Esnambuc à son arrivée. Il prit, comme ses prédécesseurs, possession de l'île au nom de la *Compagnie des îles d'Amérique.*

Expulsion des Caraïbes. — Les Caraïbes ne s'étaient pas opposés d'abord à l'établissement des Français à la Martinique, mais ils ne tardèrent pas à leur faire une guerre acharnée. Ce ne fut qu'en 1658, sous Louis XIV, après avoir tué ou expulsé la plus grande partie de ces Indiens, auxquels on avait laissé l'île de la Grenade comme résidence, que les nouveaux habitants purent jouir de quelque tranquilité. En 1663 il restait à peine quelques Caraïbes à la Martinique.

Dyel Duparquet. — A la suite de spéculations malheureuses la Compagnie vendit les îles à des seigneurs. Duparquet, qui avait été nommé, en 1637, gouverneur particulier, et, en 1643, sénéchal de la Martinique, l'acheta par contrat du 27 septembre 1650, avec Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadines, pour une somme de 60,000 livres, et il en devint propriétaire et seigneur sous l'autorité souveraine du roi.

Compagnie des Indes Occidentales. — Par un édit du mois de mai 1664, Colbert forma une nouvelle compagnie (la *Compa-*



Vallée de la rivière du Carbet

gnie des Indes occidentales), à laquelle il fit donner la propriété des îles vendues par la Compagnie des îles d'Amérique, sous condition de remboursement aux propriétaires du prix de leurs acquisitions et augmentations. La Martinique fut revendue pour le compte des mineurs Duparquet au prix de 120,000 livres.

Bientôt, la nouvelle compagnie, affaiblie par ses efforts pour faire valoir ses possessions lointaines, devint impuissante pour en exploiter le commerce. Elle fut révoquée par un édit de décembre 1674. La propriété, la seigneurie et le domaine utile des colonies furent réunis à la couronne.

Premiers pionniers. — Les colons de la Martinique formaient alors deux classes : la première se composait d'immigrants venus d'Europe à leurs frais : on les appelait *habitants*. Le gouvernement local leur distribuait des terres en toute propriété, moyennant une redevance annuelle en tabac ou en coton, qui fut plus tard payable en sucre.

L'autre classe se composait d'*engagés*. C'étaient des travailleurs recrutés en France, principalement à Dieppe, au Havre et à Saint-Malo, qui louaient pour trois ans leurs services, moyennant le transport gratuit et un salaire annuel. Leur condition était assez dure. A l'expiration des trois années, les engagés recevaient des concessions gratuites de terres, dont l'étendue (réduite plus tard à moitié) était dans le principe de 1,000 pas de longueur sur 200 de largeur (environ 25 hectares).

L'introduction de noirs d'Afrique à la Martinique par le moyen de la traite avait suivi de près l'occupation de l'île. Longtemps, l'engagé français et le noir d'Afrique travaillèrent côte à côte aux mêmes cultures, furent soumis aux mêmes fatigues, arrosèrent les mêmes champs de leurs sueurs. En 1738, on cessa de faire venir des engagés d'Europe ; la population esclave de la colonie s'élevait alors à 58,000 noirs de tout âge.

Premières cultures. — Les colons s'étaient d'abord occupés



Lendemain de cyclone

uniquement de la culture du petun (tabac) et du coton. De bonne heure, ils y avaient joint celles du roucou et de l'indigo. La culture de la canne à sucre, importée à la Martinique par des Hollandais chassés du Brésil, ne commença que vers l'an 1654. La culture du cacaoyer, entreprise vers 1661 par Dacosta, ne prit quelque développement qu'à partir de 1684 ; mais l'ouragan de 1727, qui détruisit presque toutes les plantations, la fit abandonner pendant quelque temps ; la culture du caféier la remplaça. On ne peut oublier ici le nom de Desclieux, au dévouement duquel on doit l'introduction, en 1728, du premier plant de cet arbuste précieux.

Attaques de l'étranger. — La guerre de 1665, qui se termina par le traité de Bréda, signé le 31 juillet 1667, fut pour les Anglais, qui convoitaient nos possessions de la mer des Antilles, une occasion d'attaquer la Martinique. Ils tentèrent même plusieurs débarquements, mais toujours sans succès ; quoique livrés par l'incurie de la Compagnie à leurs propres forces, le courage des habitants sut faire face au danger.

Lord Willoughby. — Une première fois, en 1666, lord Willoughby, gouverneur de la Barbade, essaya de débarquer à la Grand'Anse du Carbet : il fut repoussé. Sa flotte fut entièrement détruite par le cyclone qui eut lieu cette année.

John Harmant. — L'année suivante, une flotte anglaise composée de neuf grandes frégates, sous le commandement de l'amiral John Harmant, échoua encore dans une tentative contre la ville de Saint-Pierre.

De Ruyter. — Pendant la guerre de Hollande, le célèbre amiral hollandais Ruyter, qui était passé à la Martinique en 1665, reçut l'ordre de s'emparer de cette colonie. Il arriva devant la rade de Fort-de-France, le 30 juillet 1674, avec le comte de Stirum, que les Etats-Généraux des Pays-Bas avait nommé gouverneur de la Martinique. Mais il ne fut pas plus heureux que les Anglais. Après avoir débarqué 6,000 hommes



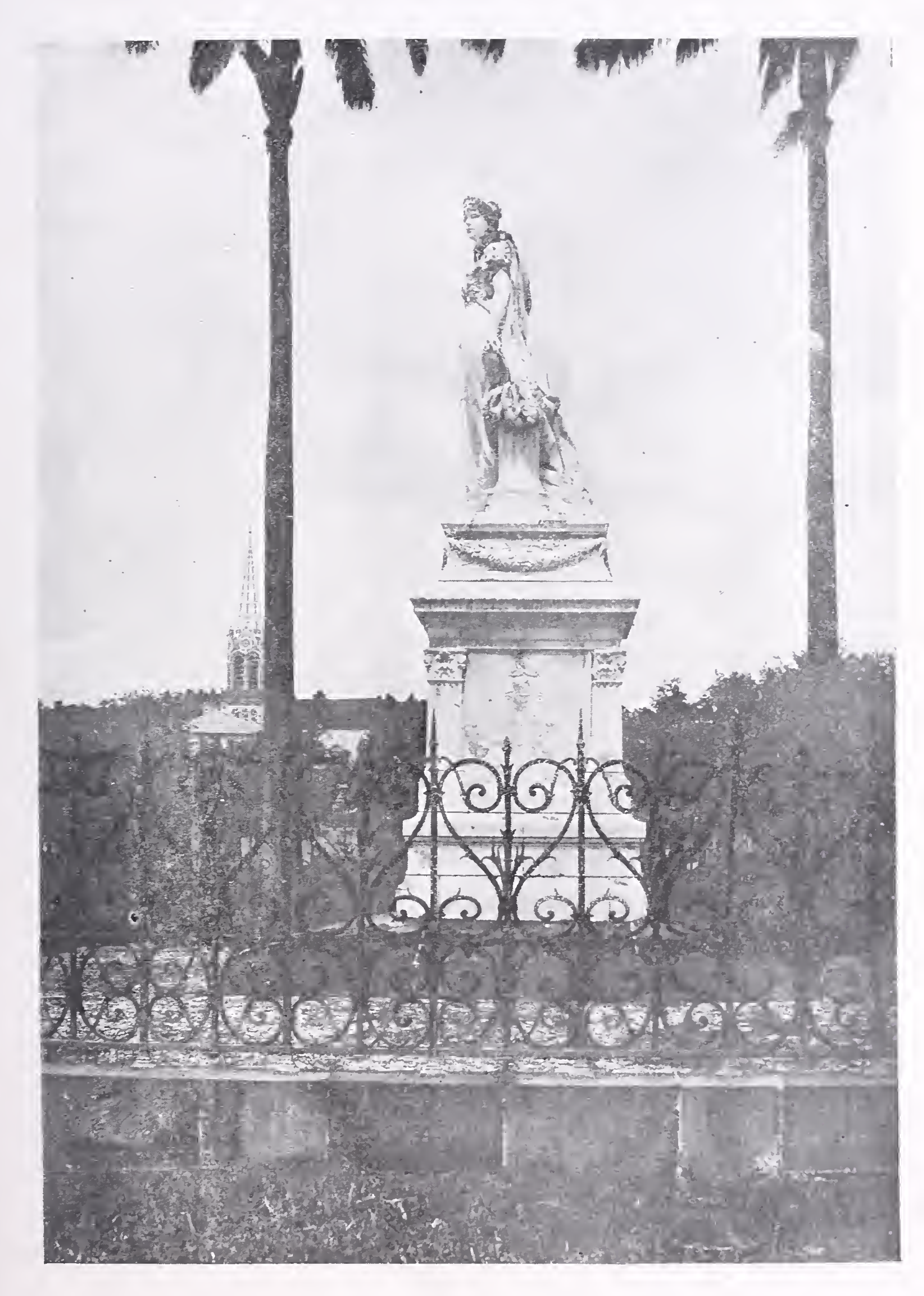
Le bassin de radoub et le fort Saint-Louis

à la pointe Simon et tenté de s'emparer du fort Saint-Louis, il fut contraint de s'éloigner précipitamment avec sa flotte, en abandonnant les blessés, une partie de son matériel et l'étendard du prince d'Orange. La ville de Fort-de-France n'était alors, sauf l'emplacement des magasins actuels de la marine, qu'un vaste marécage.

Attaques des Anglais. — En 1693, les Anglais firent une nouvelle expédition contre la Martinique au mépris du traité signé à Londres le 19 novembre 1686 qui stipulait que les colonies ne prendraient pas part aux guerres qui pourraient éclater entre leurs métropoles. Ils opérèrent une descente entre Saint-Pierre et le Prêcheur, au Fonds-Canonville, avec 3,000 hommes de troupes. Les milices de Saint-Pierre et du Prêcheur et une troupe de noirs africains que l'on avait armés pour la circonstance, leur opposèrent une telle résistance qu'ils regagnèrent leurs navires en laissant leurs bagages, leurs munitions, 300 prisonniers et 500 à 600 morts. Pendant que se discutaient les préliminaires du traité de Ryswich, et avant qu'on eût connaissance à la Martinique de la conclusion de la paix, un corsaire anglais fit, en octobre 1697, deux descentes successives de nuit au Marigot et à Sainte-Marie. Il fut repoussé, au Marigot, par les habitants et, à Sainte-Marie, par l'atelier de l'habitation Saint-Jacques, commandé par le père Labat.

Défaite de l'amiral Bembow par Ducasse. — En 1702, l'amiral anglais Bembow fut battu dans les parages de la Martinique par l'amiral Ducasse ; il put cependant regagner la Jamaïque où il mourut de ses blessures.

XVIIIe siècle. — La colonie n'avait fait encore que peu de progrès vers la fin du XVIIe siècle. Mais après le traité d'Utrecht, conclu le 11 avril 1713, et qui enleva à la France Terre-Neuve, l'Acadie et Saint-Christophe, la sollicitude du gouvernement se porta sur les colonies qui lui restaient. Les



Statue de l'impératrice Joséphine

Antilles devinrent surtout l'objet de la protection du Régent pendant la minorité de Louis XV.

Causes de la renommée commerciale de la Martinique. — Affranchie, en 1717, des droits excessifs qui avaient d'abord pesé sur ses produits, la Martinique vit son agriculture et son commerce prendre de grands développements. Grâce à la sûreté de ses ports et à son heureuse situation, la plus avancée après la Barbade, au vent de toutes les îles, ce qui en fait l'une des premières escales pour les navigateurs arrivant de la pleine mer, elle devint le chef-lieu et le marché général des Antilles françaises. C'était à la Martinique que les îles voisines vendaient leurs productions et achetaient les marchandises de la métropole. L'Europe ne connaissait que la Martinique et, durant plus d'un siècle, les autres îles françaises de l'archipel des Antilles demeurèrent dans la dépendance de cette colonie.

Guerre avec la Grande-Bretagne. — Malheureusement, la guerre qui éclata entre la Grande-Bretagne et la France, en 1744, vint arrêter de nouveau l'essor de cette prospérité. Encouragés par le marquis de Caylus, alors gouverneur général, les colons employèrent presque tous leurs capitaux à l'armement des corsaires et abandonnèrent momentanément le commerce et l'agriculture. Les huit années de paix qui suivirent le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) ne suffirent point à la Martinique pour réparer ses pertes.

Les corsaires martiniquais. — La guerre avec la Grande-Bretagne reprit en 1756. Les corsaires de la Martinique se distinguèrent alors, faisant subir des pertes importantes au commerce ; environ 950 prises, valant trente millions de livres, tombèrent entre leurs mains.

Prise de la Martinique. — Les Anglais furent obligés de concentrer une flotte importante et, le 16 janvier 1762, 230 navires anglais portant 15,000 hommes de troupes régulières mouillèrent devant Case-Navire.

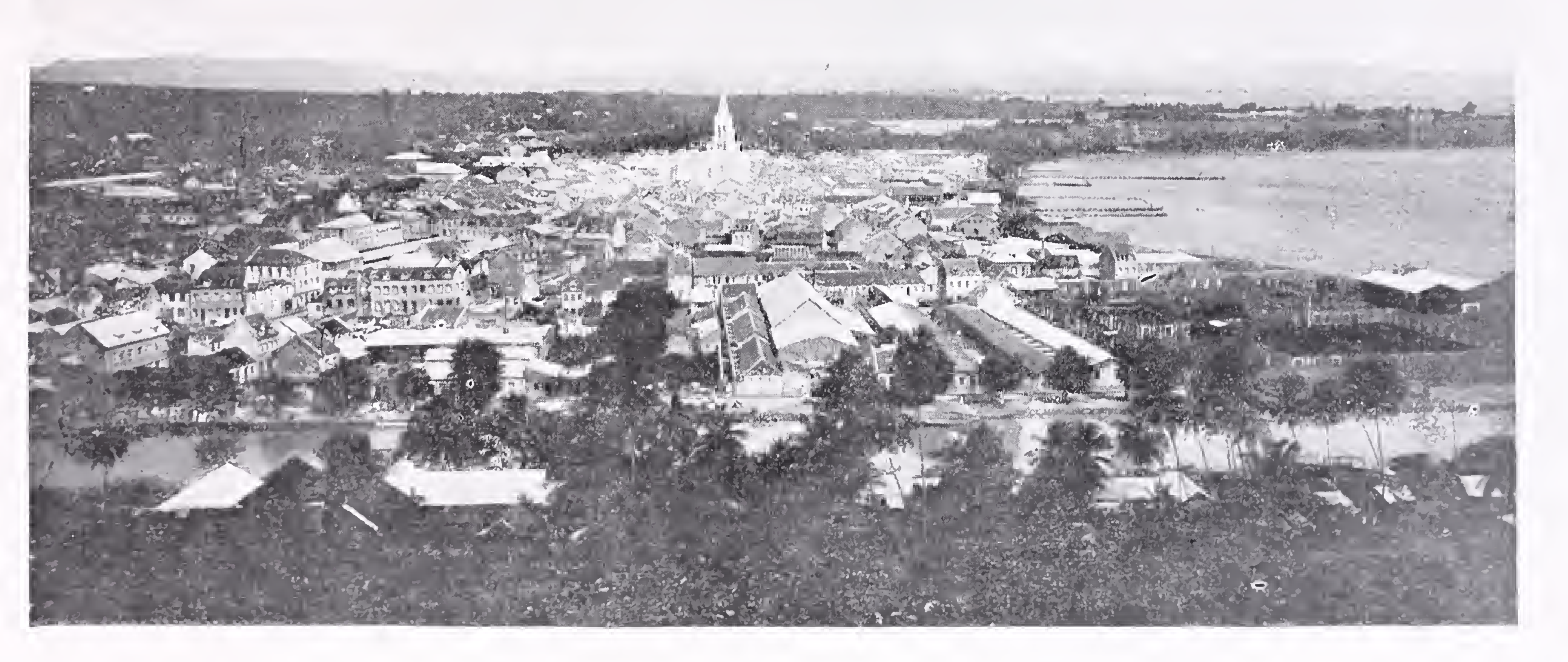
Sainte-Marie

Le débarquement se fit pendant la nuit. Les 1,200 hommes de troupe et les 2,400 hommes de milices qui se trouvaient à la Martinique ne purent résister à des forces aussi considérables et, le 13 février, à la suite de plusieurs combats, le gouverneur, M. de la Touche, capitula à Saint-Pierre. La Martinique resta dix-sept mois au pouvoir des Anglais.

Le traité de Paris (10 février 1763), qui nous fit perdre le Canada, stipula, il est vrai, la restitution de la Martinique à la France, mais il réserva aux Anglais l'île de la Dominique, et cette cession eut pour le commerce de la Martinique les conséquences les plus fâcheuses.

Construction du fort Desaix. — La fréquence des attaques dont la Martinique avait été l'objet détermina le gouvernement à y élever des fortifications qui donnassent le temps de recevoir des secours de la métropole. C'est dans ce but que fut commencée, vers 1763, la construction du fort Bourbon, aujourd'hui fort Desaix; le fort Royal ou Saint-Louis était absolument insuffisant pour défendre la ville de Fort-de-France à laquelle il avait primitivement donné son nom, et où le comte de Blénac avait transporté, en 1692, le siège du gouvernement. Le fort Bourbon, situé sur le morne Garnier, à 1.200 mètres de Fort-de-France, coûta, dit-on, plus de dix millions.

Guerre de l'Indépendance. — A la suite du traité de Paris, la colonie jouit d'un long calme qui permit aux cultures et au commerce de refleurir sous le règne de Louis XVI. La guerre de l'indépendance américaine elle-même, loin de lui apporter les maux que lui avaient causés les guerres précédentes, lui rendit au contraire une partie du lustre et de l'importance qu'elle avait perdus. La baie de Fort-de-France devint, en 1778, le centre des opérations maritimes des flottes françaises, et la Martinique participa ainsi à la gloire des armes de la métropole sans avoir à souffrir des calamités de la guerre. La paix



Vue de Fort-de-France

glorieuse de 1783 (traité de Versailles), obtenue malgré la défaite de l'amiral de Grasse par Rodney dans les eaux de la Martinique, donna un nouvel essor à sa prospérité.

Révolution de 1789. — Telle était la situation de la colonie lorsqu'éclata la Révolution de 1789. Ce grand mouvement social qui renouvela toutes les institutions de la France apporta également de profondes modifications dans la constitution coloniale. En 1792, le 28 mars, l'Assemblée législative décréta que les hommes de couleur et nègres libres jouiraient de tous les droits politiques, et le 3 juin, l'Assemblée coloniale déclara s'approprier ce principe comme base de la constitution locale. Puis, le 4 février 1794, la Convention nationale vota par acclamation l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies françaises. Mais la Martinique ne put jouir de ce institutions nouvelles.

La guerre civile. — En 1790, la rivalité des habitants et des commerçants, des campagnes et des villes, qui se disputaient la prépondérance au sein de l'Assemblée coloniale, avait allumé la guerre civile dans le pays.

Dans les premiers jours du mois de septembre 1792, à la suite d'une courte trêve, le gouverneur général, de Béhague, qui avait été rappelé le 3 juillet par un décret de l'Assemblée législative, donne le signal de la contre-révolution, le bruit ayant couru que les Autrichiens et les Prussiens venaient d'entrer à Paris. Le drapeau blanc fut arboré ; on repousse, à son arrivée en France, le nouveau gouverneur général Rochambeau et le 13 décembre l'Assemblée coloniale et de Béhague déclarent la guerre à la République en ouvrant l'île aux émigrés et aux Bourbons.

Rappel de Rochambeau. — Bientôt une réaction s'opère : de Béhague se voit obligé de quitter l'île avec un certain nombre de royalistes ; l'Assemblée coloniale rappelle Rochambeau de

Saint-Domingue, où il s'était retiré et vote une adresse à la Convention.

Prise de la Martinique par les Anglais. — Mais en avril 1793 le parti royaliste prend les armes sur plusieurs points de l'île et il sollicite l'intervention des Anglais, qui, malgré la résistance héroïque de Rochambeau, finirent par s'emparer de la Martinique.



Vieille sucrerie

La domination anglaise dura huit années et prit fin à la paix d'Amiens. En 1809, l'île retomba aux mains des Anglais à la suite de la capitulation de Villaret-Joyeuse. Ils l'évacuèrent le 2 décembre 1814, en exécution du traité de Paris, en la remettant aux commissaires du roi Louis XVIII. Ils revinrent pendant les Cent Jours et occupèrent les forts à titre d'alliés. Enfin le traité du 20 novembre 1815 fit rentrer définitivement la Martinique sous la domination française.

Après 1815. — Les plantations jusque-là négligées attirèrent alors les soins et les capitaux des colons qui ne tardèrent pas à renouer des relations commerciales avec l'Europe. Malheureusement l'esclavage maintenu devait bientôt faire naître dans la colonie des troubles graves. Les noirs, qui étaient à la Martinique 80,000 environ en face de 10,000 blancs et 11,000 mulâtres, sentant leur supériorité numérique, tentèrent à plusieurs reprises de recouvrer la liberté par la force.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre 1822 éclata un complot qui devait être le signal d'une révolte générale et qui était dirigé par quatre noirs : Narcisse, Jean-Louis, Jean et Baugio. Des colons furent assassinés, leurs demeures pillées, les récoltes incendiées. Une rigoureuse répression arrêta le soulèvement dès le début. Soixante noirs furent arrêtés et livrés aux tribunaux ; sept des accusés eurent la tête tranchée, quatorze furent pendus et dix endurèrent le supplice du fouet.

Deux ans après, un mulâtre nommé Bissette organisait un nouveau mouvement ayant pour but l'expulsion de tous les blancs. Mais la conspiration fut découverte. Bissette fut arrêté avec ses complices et condamné avec trois d'entre eux aux travaux forcés, tandis que trente-sept autres étaient punis de la peine du bannissement.

Abolition de l'esclavage. — Le 27 avril 1848, l'abolition de l'esclavage était proclamée et cet acte eut à la Martinique comme dans les autres colonies d'importantes conséquences économiques. Il en fut de même de l'abolition du *pacte colonial* effectuée par la loi du 3 avril 1861 qui accorda aux colonies la liberté du commerce et de la navigation.

Expédition du Mexique. — L'expédition du Mexique (1862-1867) renouvela le brillant spectacle qu'avait offert la Martinique pendant la guerre de l'indépendance américaine : le port vaste et sûr de Fort-de-France devint, comme au siècle dernier, le lieu de relâche et de ravitaillement de toute



Ruines de l'église du Morne-Rouge, renversée par le cyclone du 18 août 1891

la flotte française. Mais la colonie prit une part plus active à cette guerre : elle y envoya des marins, levés en vertu des lois sur l'inscription maritime qui sont appliquées à la Martinique depuis 1849; elle y envoya surtout une troupe de jeunes volontaires et d'ouvriers indigènes du génie militaire. Ces enfants du pays se distinguèrent par leur bravoure, leur ardeur, leur esprit de discipline, et rendirent au corps expéditionnaire d'éclatants services, qui leur valurent les honneurs d'un ordre du jour spécial (8 novembre 1864).

En 1870. — L'utilité du port de Fort-de-France fut encore démontrée en 1870. Les bâtiments de la station locale firent de nombreuses prises qu'ils purent mettre en sûreté. Malheureusement, pendant cette période troublée, des désordres eurent lieu dans l'île où des crimes contre les personnes et les propriétés furent commis. On les réprima avec l'aide de milices qui furent levées pour la circonstance.

Après cette époque, les faits les plus remarquables à signaler sont : le cyclone de 1883 qui occasionna la perte de 18 navires sur la rade de Saint-Pierre ; l'abaissement subit des prix du sucre en 1884 qui détermina une crise financière sérieuse ; l'incendie de Fort-de-France le 21 juin 1890 ; le cyclone du 18 août 1891 et, en 1892, l'application du tarif douanier. Le port de Fort-de-France a été utilisé par les canonnières espagnoles comme centre de ralliement à la suite de la guerre de Cuba. Dernièrement, il a été classé comme point d'appui de la flotte, ce qui a amené la construction de nouveaux forts et l'augmentation de l'effectif de la garnison.

PARTIE GÉOGRAPHIQUE

I. — Géographie physique

Archipel des Antilles. — Les Antilles, que le Père Dutertre appelait les *Ant-Isles*, constituent une chaîne d'îles qui s'étend du Yucatan et de la Floride aux bouches de l'Orénoque en décrivant une courbe dont la concavité est tournée vers l'Amérique centrale et la convexité vers l'Europe.

Situation de la Martinique. — La Martinique est une île de l'archipel des Antilles. Elle appartient au groupe des Petites Antilles. Elle est située en face du Guatemala par 63° de longitude Ouest et 14° de latitude Nord ; aussi, quand il est midi à Paris, n'est-il que huit heures moins dix du matin à Saint-Pierre de la Martinique.

Bornes. — L'île de la Martinique est baignée, à l'Ouest, par l'Océan Atlantique et, à l'Est, par la mer des Antilles ou mer Caraïbe ; deux bras de mer étroits, le canal de la Dominique, au Nord, et celui de Sainte-Lucie, au Sud, la séparent des deux îles anglaises qui portent ces noms.

Superficie. — La Martinique a environ 80 kilomètres de longueur et 30 de largeur moyenne. Sa superficie est de 99.000 hectares. Elle est à peine le double de celle du département de la Seine et elle équivaut à peu près à la 530e partie de celle de la France.

Nature du sol. — Le sol est généralement d'origine volcanique. Cependant, en plusieurs points de la partie Sud de l'île, se montrent des terrains stratifiés et calcaires.

Chute de pluie. — La chute de pluie est d'une importance variable suivant la localité où elle est observée. Elle s'élève

à près de 5 mètres par an dans les hauteurs ; mais, sur le littoral, elle peut s'abaisser jusqu'à 2 mètres 50.

Climat et température. — Le climat, vrai climat marin, est chaud, mais supportable. Le thermomètre s'élève jusqu'à 32° et ne s'abaisse guère au-dessous de 20° sur le littoral. La température indiquée par le thermomètre humide ne diffère que de 3 à 7° de celle présentée par le thermomètre sec, ce qui montre que la vapeur d'eau est toujours considérable dans l'air.

Les variations du thermomètre sont peu marquées et, dans le courant d'une année, c'est à peine si l'on constate entre les températures extrêmes une différence de 12 à 14°. Dans une même journée, cette différence peut osciller entre 9° comme maximum et 2° comme minimum.

Vents. — Les vents alisés qui règnent pendant la plus grande partie de l'année modèrent la chaleur du jour. Ce vent, dont la direction est celle du Nord-Est, se lève vers neuf heures du matin, prend toute sa force vers deux heures de l'après-midi pour tomber à cinq heures.

Saisons. — Les saisons sont peu marquées à la Martinique. La saison fraîche dure de décembre à février, la saison sèche, appelée « carême », vient après, pendant les mois de mars et d'avril ; la saison des pluies commence, en réalité, en mai et en juin, qui sont les mois où il tombe le plus d'eau et où la température est la plus élevée. Du 15 juillet au 15 octobre, c'est encore la saison des pluies qui, à ce moment, prend le nom d'*hivernage*. C'est pendant l'hivernage que les redoutables météores appelés cyclones font leur apparition. Dans les Grandes Antilles, l'hivernage se prolonge jusqu'en novembre.

Pression barométrique. — La pression barométrique, réduite à 0° et au niveau de la mer, a une moyenne voisine de 759 millimètres. Les variations barométriques sont régulières et atteignent 2 millimètres par jour ; les maxima ont lieu à



Lendemain de cyclone

dix heures du matin et à dix heures du soir, les minima à quatre heures du matin et à quatre heures du soir. Les autres variations du baromètre sont très lentes ; elles s'accompagnent des maxima et des minima dont nous venons de parler et qu'on appelle les marées du baromètre.

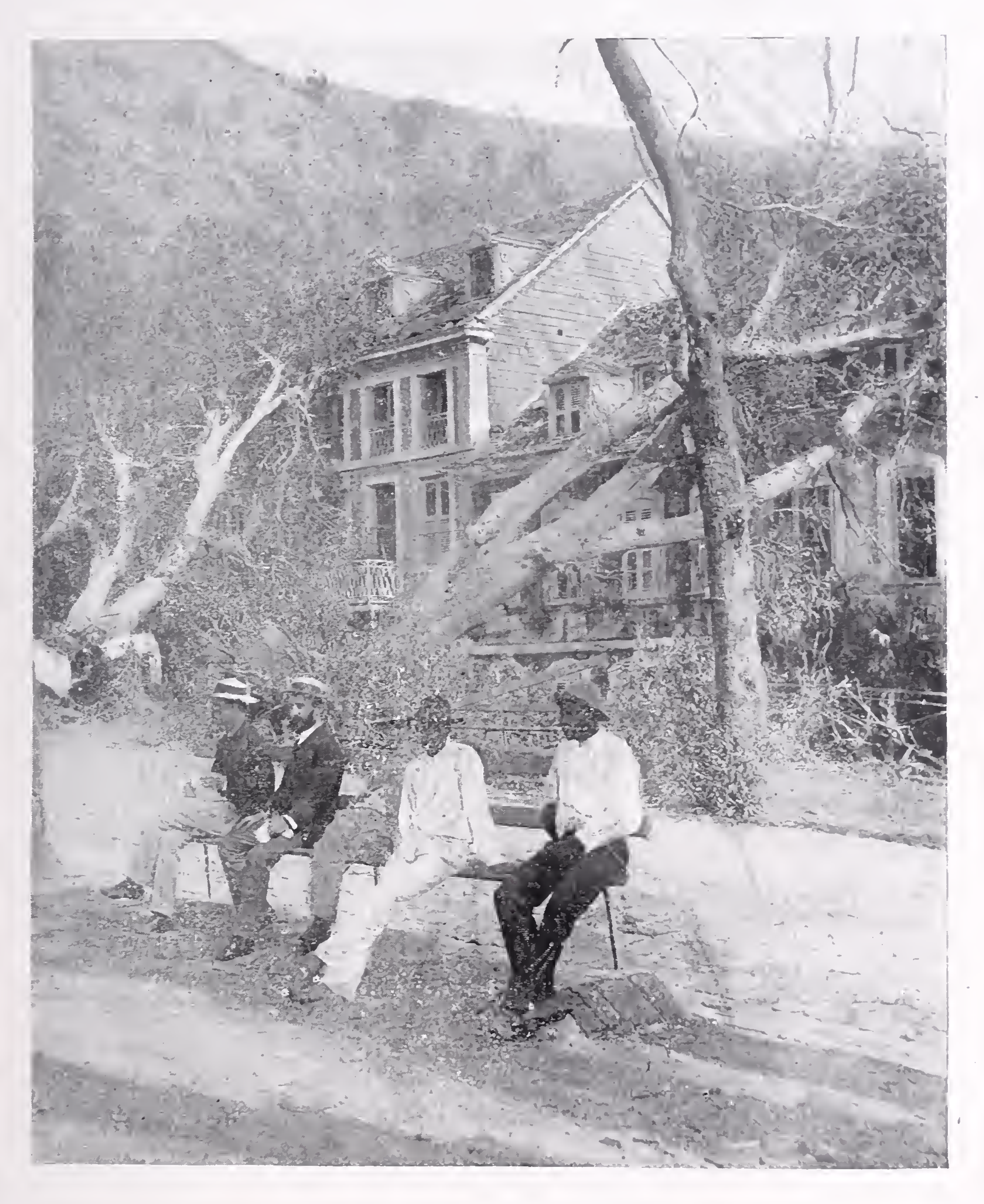
Cyclones. — Lorsque le baromètre descend au-dessous de 757 millimètres dans la période de l'hivernage, on peut affirmer qu'un cyclone passe dans le voisinage de l'île.

Les cyclones sont des tourbillons qui prennent naissance dans la région des calmes intertropicaux. Lorsque l'air, chargé de vapeur d'eau, vient à subir un échauffement anormal, il s'élève et est alors remplacé par l'air des régions froides qui descend en décrivant des spirales. La condensation de la vapeur d'eau, due au contact de l'air froid, crée la dépression barométrique et le tourbillon. Ce dernier possède une forme que l'on pourrait comparer à celle d'un pavillon possédant une pointe allongée reposant sur le globe terrestre. Il ne ravage, au moment de sa naissance, que les régions sur lesquelles se promène cette pointe ou les régions voisines, en y faisant des dégâts terribles. A mesure qu'il se déplace, son rayon d'activité grandit et peut atteindre 1,000 kilomètres. Le tourbillon se transforme alors en une tempête tournante dont les effets mécaniques sont bien moins redoutables.

Sens du vent dans les cyclones. — Le sens du vent dans les cyclones est régi par des lois fixes et on a pu reproduire expérimentalement les mouvements que l'air y subit. Dans l'hémisphère Nord, le vent a la direction contraire du mouvement des aiguilles d'une montre, de sorte qu'en mettant le visage contre le vent et en étendant le bras droit, on a la direction du centre. La vitesse du vent est considérable. Elle peut atteindre 45 mètres à la seconde.

Trajectoire du cyclone. — Le centre du tourbillon se déplace avec une vitesse de 18 à 25 kilomètres à l'heure. Il

suit généralement une trajectoire affectant la forme d'une courbe parabolique dont la convexité est tournée vers les États-Unis.



Lendemain de cyclone

Cette trajectoire traverse quelquefois les Antilles, rase les côtes des Etats-Unis et va parfois se terminer sur les côtes de l'Irlande et de l'Europe occidentale.

Demi-cercle dangereux. — Il résulte du double mouvement de translation et de rotation que présente le cyclone l'existence d'un demi-cercle dangereux. C'est celui où les vitesses de rotation et de translation s'additionnent. Le demi-cercle maniable est celui où ces vitesses se retranchent. Les navigateurs peuvent éviter le demi-cercle dangereux et ils ne s'y trouvent que lorsqu'ils se sont laissé surprendre par l'ouragan.

État du ciel. — La baisse barométrique n'est pas le seul signe précurseur des cyclones. On voit apparaître tout d'abord, à l'Est, des nuages excessivement fins et déliés qui forment sur le ciel une sorte de voile laiteux. Ce voile finit par couvrir tout le ciel, et les étoiles apparaissent au travers avec une lueur blafarde. Le ciel, au coucher du soleil, présente, due à la même cause, une teinte rouge foncé. Le vent se lève au Nord-Est, d'abord, puis fraîchit de plus en plus, sa direction variant d'après la position du centre. Les nuages s'assombrissent, courent avec rapidité et se rapprochent du sol. Ils se résolvent en pluies diluviennes. Les éclairs font leur apparition, accompagnés par les sifflements des rafales. Ils se succèdent vivement, et à un moment donné toute l'atmosphère devient lumineuse. Au centre, le calme. La pression barométrique s'est abaissée lors du passage du centre du cyclone de 1891 à 725 millimètres. Puis les mêmes phénomènes réapparaissent en ordre inverse. La direction du vent a totalement changé et le vent est passé au Sud.

Dégâts occasionnés par les cyclones. — Les dégâts occasionnés par les cyclones sont parfois très considérables ; ainsi une montagne couverte de forêts séculaires peut avoir tous ses arbres brisés et renversés par un cyclone. Celui du 18 août 1891 renversa les maisons des particuliers comme les édifices publics et brisa de nombreux navires. Il occasionna la mort de plus de 500 personnes et en blessa un grand nombre.



Rivière des Trois-Ponts, près de Saint-Pierre

Raz de marée. — Les cyclones s'accompagnent toujours de raz de marée. La mer grossit, déferle sur le rivage et jette les bâtiments à la côte si les chaînes des ancres viennent à chasser ou si elles cassent.

Les raz de marée se manifestent parfois sans que les cyclones se fassent sentir, mais alors la baisse du baromètre et l'aspect des nuages indiquent le passage d'un centre de dépression à une certaine distance. Ce n'est que très exceptionnellement que les raz de marée sont dus à une autre cause : les tremblements de terre.

Fréquence des cyclones. — Toutes les années, pendant la période de l'hivernage, les météorologistes peuvent constater la présence de plusieurs cyclones. Ils sont rarement désastreux, car ils peuvent ne point traverser la ligne des Antilles ou n'y causer aucun dégât. C'est même le cas le plus fréquent ainsi que le démontre le tableau ci-dessous :

TABLEAU DES PRINCIPAUX OURAGANS QUI ONT EU LIEU AUX ANTILLES

1502. — Destruction de Santo-Domingo (Herrera).
1642. — Trois ouragans dont le second dura 24 heures : Guadeloupe, Saint-Christophe (Dutertre).
1651. — Hivernage, Guadeloupe (Dutertre).
1652. — Hivernage, Guadeloupe (Dutertre).
1655. — Hivernage, Guadeloupe (Dutertre).
1656. — 4 Août, Guadeloupe, Saint-Christophe (Dutertre).
1664. — 23 Octobre, Guadeloupe (Dutertre).
1666. — Martinique, Les Saintes, Guadeloupe, Dutertre. — Desqruction de la flotte de Milord Willoughby.
1695. — 3 Octobre, Guadeloupe (Labat).
1723. — Hivernage, Martinique (Labat).
1724. — 9 Novembre, Martinique (Documents publics).
1738. — Hivernage, Guadeloupe (Documents publics).
1740. — Hivernage, Guadeloupe (Documents publics).
1747. — 4 Novembre, Martinique (Rufz de Lavison).
1753. — 1er Octobre, Martinique (Rufz de Lavison).

1756. — 12 Septembre, Martinique (Thibault de Chanvalon).
1758. — 23 Août, Sainte-Lucie, Martinique (Thibault de Chanvalon).
1758. — 12 Septembre, Sainte-Lucie, Martinique (Thibault de Chanvalon).
1766. — 13 et 14 Août, Martinique, Guadeloupe (Thibault de Chanvalon.
1776. — Hivernage, Guadeloupe (Thibault de Chanvalon).
1779. — 3 Octobre, Martinique (Thibault de Chanvalon).
1780. — 12 Octobre, Barbade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Martinique, Guadeloupe, Saint-Eustache, Saint-Christophe, Porto-Rico, Jamaïque (Documents publics).



Le Carbet

1788. — 14 Août, Martinique (Documents publics).
1804. — 6 Septembre, Guadeloupe Id.
1809. — 9 Août, Guadeloupe Id.
1813. — 23 Juillet, Martinique Id.
1817. — 20 Octobre, Martinique, Guadeloupe (Documents publics).
1818. — 21 Septembre, Martinique Id.
1819. — 21 Septembre, Saint-Martin Id.
1821. — 1er Septembre, Guadeloupe Id.
1824. — 7 Août, Guadeloupe Id.
1825. — 26 Juillet, Guadeloupe. Id.
1865. — 6 Septembre Guadeloupe. Id

1867. — 2 Octobre, Porto-Rico, Tortola (Documents publics).
1883. — 3 Septembre, Martinique, Guadeloupe Id.
1889. — 4 Septembre, Martinique, Dominique Id.
1891. — 18 Août. — Martinique Id.
1898. — 9 Septembre, Barbade, Saint-Vincent Id.
1899. — 7 Août, Guadeloupe, Antigue, Saint-Christophe, Porto-Rico (Documents publics).

Tremblements de terre. — Les tremblements de terre sont fréquents aux Antilles mais ne sont point très redoutables à la Martinique. Cependant, en 1839, la ville de Fort-de-France fut renversée par des mouvements du sol.

Description des côtes. — Les côtes de la Martinique, arrondies dans la partie du Nord, sont très découpées dans la partie du Sud. Au Nord-Ouest on trouve le cap Saint-Martin et l'écueil qu'on nomme la Perle, puis, en descendant vers le Sud, la rade de Saint-Pierre, rade foraine, dangereuse pendant l'hivernage époque à laquelle les vapeurs se réfugient dans le port de Fort-de-France lorsque le baromètre, par sa baisse, indique l'approche d'un mauvais temps.

L'anse du Carbet lui succède. C'est l'endroit où, le 15 juin 1502, débarqua Christophe Colomb. L'anse du Carbet était plantée de cocotiers qui furent tous brisés lors du cyclone de 1891. La plantation a été refaite et forme déjà une belle bordure au rivage.

Le Morne aux bœufs fait suite à l'anse du Carbet et la côte devient escarpée jusque dans les environs de Fort-de-France. A la Pointe des Nègres s'ouvre la baie de Fort-de-France, dont le diamètre moyen est de 8 kilomètres. Elle présente un enfoncement, le Cohé du Lamentin et quelques îlots; le Grand-Ilet, le Petit-Ilet, les Trois-Ilets et l'Ilet à Ramiers. Ce dernier avec la Pointe du Bout et la Pointe d'Alet, ferme la baie de Fort-de-France. La côte, qui était basse et marécageuse dans la baie de Fort-de-France, redevient escarpée au cap Salomon et au morne Larcher, devant lequel se trouve, isolé en mer, le

célèbre rocher du Diamant. Puis elle s'abaisse pour former la baie du Marin. La pointe des Salines termine l'île au Sud. En cette localité se trouve un étang qui communique avec la mer Sur la côte Est, très découpée, nous trouvons de nombreux caps, rochers, îlots et des baies dont quelques-unes sont spacieuses, mais leur entrée est rendue très dangereuse par l'exis-



Cocotiers

tence de nombreux récifs et des bancs de rochers madréporiques. Ce sont : l'îlet à Cabrit, la pointe d'Enfer, le cul-de-sac des Anglais, l'îlet Lézard, le cap Ferré, le cul-de-sac du cap Ferré, le cul-de-sac du Paquemar, la baie du Vauclin, la pointe du Vauclin, l'îlet Long, l'îlet Thierry, la baie du François, l'îlot Lavigne, le havre du Robert, l'îlet Ramville, la baie du Galion, la presqu'île de la Caravelle avec les pointes Caracoli

et du Diable et le rocher de la Caravelle, le havre de la Trinité, l'îlet Saint-Aubin, l'îlet Sainte-Marie et la Grand-Anse du Lorrain.

Relief du sol. — Le relief de la Martinique affecte un aspect particulier dû à sa nature volcanique. Les montagnes volcaniques présentent une forme conique lorsque les éléments qui les constituent sont de nature basaltique; s'ils sont de nature trachytoïde leur forme est plus arrondie.

Elles ont peu de solidité et les pluies les ravinent avec facilité, creusant de profondes vallées. Souvent même des vallées de direction opposée finissant par se rejoindre, une montagne primitivement conique se trouve transformée en trois ou quatre hauteurs où l'on ne reconnaît plus la forme volcanique. Seule une recherche attentive permettrait de retrouver cette dernière. La montagne Pelée, au sommet de laquelle se trouve un petit étang a 1,350 mètres d'altitude. Les pitons du Carbet, parties séparées d'un même volcan, s'élèvent à 1,207 mètres, le morne Jacob à 700 mètres, le morne Larcher à 478 mètres et la montagne du Vauclin à 505 mètres. Le morne la Plaine, le morne Caraïbe, les Roches Carrées et la Régale sont des hauteurs de moindre importance.

Cours d'eau. — La Martinique est très bien arrosée; 70 petites rivières ou torrents descendent des montagnes. Deux seulement ont quelque importance : la rivière Lézarde et la rivière Capote. Voici leurs noms : le Céron, la rivière la Mare, la rivière Sèche, la rivière des Pères, la Roxelane, la rivière du Carbet, la rivière de Case-Navire, la rivière Madame, la rivière Monsieur, la Lézarde, la Manche, la rivière Salée, la rivière du Galion, la rivière de Sainte-Marie, la rivière Saint-Jacques, le Lorrain, la Capote et la Grand-Rivière.

Il existe des sources thermales et minérales. Dans les environs de Fort-de-France se trouvent les fontaines d'Absalon, de Moutte et de Didier près du Prêcheur, la Fontaine chaude;

Le Morne-Rouge

enfin on rencontre les sources non exploitées de l'Espérance, dans la plaine de Lareinty, et de la Frégate près du François.

II. — Géographie politique.

Deux arrondissements. — La Martinique est divisée en deux arrondissements dont les chefs-lieux sont Fort-de-France et Saint-Pierre.

Arrondissement de Fort-de-France. — L'arrondissement de Fort-de-France comprend 5 cantons et 16 communes.

Les cantons : sont Fort-de-France, le Lamentin, le Saint-Esprit, le Diamant et le Marin. Les communes sont : Fort-de-France, Schœlcher, le Lamentin, Saint-Joseph, le Saint-Esprit, Ducos, le François, la Rivière-Salée, le Diamant, les Anses d'Arlets, les Trois-Ilets, Saint-Luce, le Marin, le Vauclin, Sainte-Anne et la Rivière-Pilote.

Ville de Fort-de-France. — La ville de Fort-de-France est le chef-lieu de la Martinique. Elle s'appelait autrefois Fort-Royal et a changé de nom en 1802. C'est la résidence du gouverneur, du secrétaire-général, du commandant supérieur des troupes et de presque tous les chefs de service.

Elle est bâtie sur un terrain plat, à une altitude moyenne d'un mètre au-dessus du niveau de la mer. Ses rues sont tirées au cordeau. Elle a été détruite en 1839 par un tremblement de terre, incendiée en 1890 et a subi le cyclone de 1891.

Les nouvelles maisons sont construites de façon à pouvoir résister aux tremblements de terre et aux cyclones. Toutes les précautions ont été également prises pour empêcher la propagation des incendies.

On remarque, à Fort-de-France, une belle savane où se dresse la statue de l'impératrice Joséphine. Cette promenade, ombragée par des tamariniers, a 300 mètres de longueur et 200 mètres de largeur. Dans l'allée sud se trouvent deux énormes sabliers.

Sablier de la savane de Fort-de-France

La Fontaine de Gueydon est aussi d'un bel effet décoratif. Comme monuments, on peut citer la bibliothèque Schœlcher et la nouvelle Eglise.

Fort-de-France est le siège d'une Cour d'appel, d'un tribunal de première instance, d'une justice de paix, d'une Chambre de commerce, d'un hôpital militaire pouvant contenir 300 lits.

On y trouve aussi un arsenal, une direction de l'artillerie, un bassin de radoub, une école des arts et métiers, une école de droit, un externat colonial et une école professionnelle.

C'est à Fort-de-France que l'on rencontre, aux Antilles, l'agence générale de la Compagnie Générale Transatlantique. Cette agence est parfaitement aménagée et contient tout ce qui est nécessaire à la réparation des navires à vapeur du plus grand modèle. A côté de l'agence se trouve le bassin de radoub.

Le port de Fort-de-France est l'un des plus vastes et des plus sûrs des Antilles. On y distingue le carénage où les navires se trouvent sous la protection du fort Saint-Louis et la rade des Flamands.

Il a rendu des services en 1778-1783, pendant les guerres d'Amérique, et en 1862-1867, pendant la guerre du Mexique. Plus récemment, il a servi de point de ralliement aux débris de la flotte espagnole après la guerre de Cuba.

La ville de Fort-de-France est défendue par le fort Saint-Louis, le fort Desaix, le fort Tartenson, les fortins de l'îlet à Ramiers, de la Pointe du Bout et de la Pointe des Nègres. Aujourd'hui, de nouveaux forts ont été élevés et Fort-de-France a été classée comme point d'appui de la flotte.

Il existe pour les troupes un sanatorium, le camp de Balata, distant de 9 kilomètres de Fort-de-France et situé à 440 mètres d'altitude.

Il y a aussi dans les environs les sources thermo-minérales d'Absalon, de Moutte, de Didier.



Canal de Gueydon à Fort-de-France

Canton de Fort-de-France. — Les communes du canton de Fort-de-France sont : Fort-de-France dont nous avons parlé et Schœlcher, érigé en commune par décret de 1889 et qui s'appelait autrefois Case-Navire.

Canton du Lamentin. — Le canton du Lamentin comprend le Lamentin et Saint-Joseph. Le bourg du Lamentin est le centre commercial le plus important après Saint-Pierre et Fort-de-France. Il communique avec la baie de Fort-de-France par un canal navigable creusé au milieu des palétuviers. Le Lamentin est situé dans une plaine fertile consacrée principalement à la culture de la canne à sucre. Le bourg de Saint-Joseph, situé dans les hauteurs de Fort-de-France a été érigé en commune indépendante du Lamentin par la loi du 24 mars 1888. On y cultive des vivres.

Canton du Saint-Esprit. — Le canton du Saint-Esprit comprend quatre communes : Le Saint-Esprit, Ducos, le François et la Rivière-Salée.

Le bourg du Saint-Esprit a eu, à un moment, une certaine importance lorsque la culture de la canne à sucre enrichissait le pays. On y cultive les légumes du pays, le cacaoyer et la vanille.

Le bourg de Ducos, érigé en commune en 1837 sous le nom de Trou-au-Chat a pris, par arrêté du gouverneur, en 1855, le nom de Ducos, qui fut ministre de la Marine et des Colonies.

Le bourg du François est situé à l'est de l'île ; il présente des terres argileuses mais cependant fertiles où la canne à sucre prospère. Le port du François est d'un accès difficile, mais il est profond, fermé de tous les côtés et possède des fonds d'une bonne tenue.

La commune de la Rivière-Salée est divisée en deux parties : le Grand-Bourg et le Petit-Bourg.

La mairie se trouve au Grand-Bourg ; au point de vue com-



Débarquement au Marin

mercial le Petit-Bourg est plus important. Cette commune est un des centres de culture de la canne à sucre.

Canton du Diamant. — Le canton du Diamant comprend quatre communes : le Diamant, les Anses-d'Arlets, les Trois-Ilets et Sainte-Luce.

Le bourg du Diamant, bâti au pied du morne Larcher qui le domine de 478 mètres, doit son nom à un ilot constitué par un rocher de forme pyramidale, haut de 147 mètres, et dont les Anglais s'étaient emparés. Ils y avaient placé des batteries.

Les Anses-d'Arlets, commune peu importante, sont un des rares endroits où l'on fait encore la culture du caféier à la Martinique.

Les Trois-Ilets sont surtout remarquables par la poterie qui s'y trouve. Ils ont été le berceau de Joséphine Tascher de la Pagerie, qui devint impératrice des Français.

La commune de Sainte-Luce est bâtie au pied du morne Caraïbe, à l'entrée de la Rivière-Pilote. La population se livre à la pêche.

Canton du Marin. — Le canton du Marin comprend quatre communes : Le Marin, le Vauclin, Sainte-Anne et la Rivière-Pilote.

Le Marin possède un port sûr, mais dont la passe est étroite et où les grands bâtiments ne peuvent s'aventurer qu'avec précaution. Par sa position, le Marin est le centre du commerce du Sud.

La commune du Vauclin est située à l'est de l'île dans un quartier montagneux. C'est sur la montagne du Vauclin que l'on cultive le caféier qui y fournit des produits renommés.

La commune de Rivière-Pilote est relativement importante ; on y fait des légumes vivriers, du café, de l'ananas et de l'ambrette. Malheureusement, le bourg, situé dans une gorge

Ville de Saint-Pierre'

étroite, est exposé à de fréquentes inondations dues aux déboisements exagérés qui ont été pratiqués ces dernières années.

La commune de Sainte-Anne est située au Sud de l'île. On y fait de l'élevage et de la pêche. Près de la pointe des Salines, se trouve la savane des pétrifications, où l'on rencontre la silice sous une très grande variété de formes plaisantes à l'œil, jaspe, opales, onyx, agathes, etc...

Arrondissement de Saint-Pierre. — L'arrondissement de Saint-Pierre comprend les cantons de Saint-Pierre (Mouillage), de Saint-Pierre (Fort), de la Basse-Pointe et de la Trinité. Les communes sont Saint-Pierre, le Carbet, la Case-Pilote, le Fonds-Saint-Denis, le Prêcheur, le Morne-Rouge, la Basse-Pointe, l'Ajoupa-Bouillon, Grand'Rivière, le Macouba, le Lorrain, le Marigot, la Trinité, Sainte-Marie, le Robert, le Gros-Morne.

Ville de Saint-Pierre. — C'est dans la ville de Saint-Pierre que se trouve concentrée l'activité commerciale de l'île. La rade de Saint-Pierre, dangereuse pendant l'hivernage, donne abri à un nombre important de bâtiments qui y apportent les produits de l'Europe et des États-Unis. Ils le quittent chargés de sucre et de rhum.

La ville de Saint-Pierre, très allongée, se compose de trois quartiers : le Mouillage, le Centre et le Fort. A ces trois quartiers il faut ajouter deux faubourgs, l'un situé le long de la rivière la Roxelane, les Trois-Ponts, l'autre situé le long de la mer, le Fonds Coré ; ce dernier se prolonge jusqu'au hameau de Sainte-Philomène. Les rues de la ville sont étroites mais bien arrosées. L'eau est excessivement abondante et il est distribué 1.000 litres d'eau de rivière et 200 d'eau de source par habitant et par jour Sous ce rapport bien peu de villes, dans le monde entier, so t aussi favorisées.

Le quartier du Mouillage est abrité contre les vents alisés par le morne Tricolore dont la hauteur est d'environ 200 mètres,

ce qui rend ce quartier le plus chaud de la ville. Les autres sont plus frais grâce aux vents d'Est.

La ville de Saint-Pierre est le siège d'une Chambre de commerce, d'un tribunal de première instance jugeant commercialement, de la Cour d'assises, de deux justices de paix, de la Banque de la Martinique, du Crédit foncier colonial. C'est la résidence de l'évêque et du chef de service de l'instruction publique.



Le morne Vert

Nous y trouvons le lycée colonial, le pensionnat colonial, le séminaire-collège, l'hôpital militaire, l'hospice civil, la cathédrale du Mouillage, les églises du Centre et du Fort, le théâtre, et le jardin botanique, créé en 1803 par Castelnau d'Auros et dont tout le monde apprécie les sites si pittoresques.

Les forts qui défendaient la ville ont été désarmés dernièrement. La rade est éclairée par un phare et deux sémaphores signalent l'arrivée des navires.

La principale industrie de la ville est celle de la rhummerie.

On n'y rencontre pas moins de 16 rhummeries dont quelques-unes peuvent produire jusqu'à 10,000 litres par jour.

Canton du Mouillage. — Le canton du Mouillage comprend quatre communes : le Mouillage dont nous avons parlé, le Carbet, la Case-Pilote et le Fonds-Saint-Denis.

Le Carbet se trouve à quatre kilomètres de Saint-Pierre, au pied des Pitons de ce nom. Dans cette commune se trouve le hameau du Morne-Vert situé à 522 mètres d'altitude. En outre de l'industrie de la canne à sucre, de la culture des vivres, la population du Carbet s'adonne à la pêche et fournit de poissons le marché de Saint-Pierre.

La commune de Case-Pilote, située également au pied des Pitons du Carbet, occupe un terrain accidenté et rocailleux. La population se livre à la pêche et porte le poisson à Fort-de-France ou à Saint-Pierre. Sur le littoral de cette commune se trouve le hameau de Bellefontaine.

Le Fonds Saint-Denis est une commune peu importante située au seuil des bois de la Trace, à quelques kilomètres de Saint-Pierre ; on y fait des vivres et un peu d'élevage.

Canton du Fort. — Le canton du Fort comprend trois communes : le Fort dont nous avons parlé à propos de la ville de Saint-Pierre, le Prêcheur et le Morne-Rouge.

La commune du Prêcheur est l'une des plus fertiles de l'île. C'est le centre de la culture du cacaoyer à laquelle, dans cette commune, sont affectés plus de 750 hectares. Les eaux minéro-thermales de la Fontaine chaude se trouvent sur le territoire de cette commune. La commune du Morne-Rouge, créée en 1889, se trouve à six kilomètres de la ville de Saint-Pierre, sur la ligne de partage des eaux séparant le versant de l'Atlantique de celui de la mer Caraïbe. Le bourg du Morne-Rouge, situé à une hauteur de 430^{m} au-dessus de la mer, est une localité très fréquentée par les personnes de Saint-Pierre appartenant à la

classe aisée qui y vont chercher un peu de fraîcheur. L'industrie du charbon de bois et l'élevage sont les principales occupations de la population. Il y existe cependant une tannerie.

Canton de la Basse-Pointe. — Le canton de la Basse-Pointe se compose de six communes: la Basse-Pointe, l'Ajoupa-



Le Vauclin

Bouillon, le Macouba, la Grand'Rivière, le Lorrain et le Marigot.

La commune de la Basse-Pointe est située au Nord-Est de l'île. C'est un des centres de culture de la canne à sucre. Le commerce est actif dans ce bourg qui communique facilement avec Saint-Pierre par des pirogues malgré une mer souvent

démontée. La commune de l'Ajoupa-Bouillon se trouve dans l'intérieur des terres. On y cultive principalement le cacaoyer et il n'y a d'autre industrie que celle du charbon de bois.

La commune du Macouba se trouve au Nord de l'île sur les flancs de la Montagne-Pelée, qui sont très ravinés. C'est une commune qui vit de l'agriculture, le commerce y étant presque nul. Autrefois on y produisait un tabac à priser très estimé, le tabac du Macouba.

La commune de Grand'Rivière est tout à fait au Nord de la Martinique. C'est l'une des communes les plus montagneuses. On y fait du cacao, de l'indigo et on y pratique l'élevage du bétail.

La commune du Lorrain se trouve au Nord-Est de l'île. Il existe sur cette commune un grand nombre de petites propriétés, très productives. On y cultive également la canne.

La commune du Marigot a été créée aux dépens du Lorrain en 1889. La culture de la canne est la principale occupation de la population.

Canton de la Trinité. — Le canton de la Trinité comprend quatre communes : La Trinité, Sainte-Marie, le Robert et le Gros-Morne.

La commune de la Trinité se trouve à l'Est de l'île. La culture de la canne y est très importante, mais le port qui, autrefois, faisait concurrence à celui de Saint-Pierre, ne reçoit guère plus que les navires qui apportent du charbon aux usines ou ceux qui viennent chercher du sucre.

La commune de Sainte-Marie se trouve située entre la commune du Marigot et celle de la Trinité. On y cultive la canne à sucre sur le littoral, et, sur les hauteurs, les légumes du pays.

La commune du Robert est une des plus populeuses de l'île. Le bourg est situé au fond d'une baie sur une hauteur. On y fabrique de la chaux et on y cultive la canne à sucre. Le

La Trinité

hameau du Vert-Pré, situé à une altitude de trois cents mètres, se trouve sur un magnifique plateau salubre et bien cultivé.

La commune du Gros-Morne est l'une des plus saines de l'île ; elle se trouve dans l'intérieur des terres. Le bourg est placé sur la crête d'une colline et, de là, on jouit d'une vue superbe. La propriété est très morcelée dans cette commune où on ne compte pas moins de douze cents petits propriétaires. On y cultive toutes les productions tropicales, notamment l'ananas. L'ananas du Gros-Morne appartient à la variété appelée « verre noir » ou « vert noir » qui est surtout recherchée pour la fabrication des conserves.

Population. — La population de la Martinique a été recensée en 1894. Elle s'élevait à cette époque à 187.692 habitants. La population flottante était de 1.907 personnes. Total : 189.599. Elle s'élève à 191 habitants par kilomètre carré. Mais si l'on veut bien remarquer que la moitié de la superficie de l'île, constituée par des hauteurs inaccessibles ou boisées, ou bien par des marécages, est inhabitée, on sera amené à conclure que sur la partie habitée il y a, en moyenne, au kilomètre carré, 400 habitants. Or, si on remarque encore que la population, sur le bord de la mer, est beaucoup plus dense que dans l'intérieur des terres, on peut admettre, sans risquer de tomber dans l'exagération que, sur les rivages de la mer, là où la disposition du terrain le permet, la population atteint, en bien des endroits, le chiffre de mille habitants au kilomètre carré.

Dans de pareilles conditions, on ne saurait s'étonner de ce que les Martiniquais se rendent volontiers à l'étranger. On les rencontre à Colon et à Panama, à Caracas, à Ciudad-Bolivar, à la Trinidad, en Haïti et surtout à la Guyane Française où ils forment une colonie importante.

POPULATION DE LA MARTINIQUE A DIFFÉRENTES ÉPOQUES

1635	»	habitants
1664	23.362	—
1701	74.042	—
1769	87.656	—
1820	98.273	—
1848	120.357	—
1858	137.455	—
1868	150.695	—
1888	175.391	—
1894	189.599	—



Immigrante indienne

Colonisation. — Il faut, en conséquence, conclure qu'aucune tentative de colonisation ne doit même être essayée dans une colonie où se constate une pareille pléthore de population.

Immigration indienne. — L'immigration indienne n'y aurait non plus aucune chance de succès, si elle y était reprise, et il en serait de même dans une colonie voisine, la Barbade, où elle n'a jamais été tentée.

Les essais d'immigration qui avaient été entrepris à la Martinique, il y a une quarantaine d'années, ont été interrompus, en 1883, et tout dernièrement les derniers immigrants indiens ont été rapatriés. Le nombre des Indiens présents dans la Colonie n'a jamais dépassé 13.600.

TABLEAU DES CANTONS ET COMMUNES DE LA MARTINIQUE

ARRONDISSEMENT DE FORT-DE-FRANCE

CANTONS	COMMUNES	POPULATION des communes	POPULATION des cantons
Fort-de-France	Fort-de-France	16 056	17.764
	Schœlcher ...	1.708	
Lamentin.	Lamentin	10.854	13.499
	St-Joseph	7 645	
St-Esprit .	St-Esprit . .	5.489	25 537
	Ducos.	4 235	
	François .	10 312	
	Rivière-Salée.	5.501	
Diamant..	Diamant. .	2 242	11.042
	Anses d'Arlets	2 979	
	Trois-Ilets ...	3.337	
	Ste-Luce ..	2 484	
Marin.....	Marin.	4 558	21.101
	Vauclin.. ...	6.660	
	Ste-Anne	2.791	
	Rivière-Pilote	7 092	

ARRONDISSEMENT DE SAINT-PIERRE

CANTONS	COMMUNES	POPULATION des communes	POPULATION des cantons
Mouillage.	Saint-Pierre..	25 382	35.481
	Carbet	5 817	
	Case-Pilote..	2.912	
	Fonds-St-Denis	1.370	
Fort.	Prêcheur..	4.154	7 950
	Morne-Rouge.	3.[illegible]	
Basse-Pointe..	Basse-Pointe.	4.039	17 306
	Ajoupa-Bouillon ..	1.959	
	Macouba ..	1.579	
	Grand'Rivière.	1.210	
	Lorrain	6 608	
	Marigot.... .	1.919	
Trinité	Trinité.. ...	7 034	23.466
	Ste-Marie	10 604	
	Robert	8.056	
	Gros-Morne ..	7.312	

Les nombres du tableau ci-dessus ont été fournis par le recensement opéré en 1894.

PARTIE ADMINISTRATIVE

Administration

Administration centrale. — La Martinique dépend du Ministère des colonies.

Administration locale. — Gouvernement. — La Martinique a à sa tête un gouverneur qui est le chef de la colonie et le représentant de la métropole. Les pouvoirs du gouverneur sont définis par l'ordonnance de 1827 et les sénatus-consultes de 1854 et de 1866. Le décret du 21 mai 1898 reporte au gouverneur les pouvoirs exercés par le directeur de l'Intérieur. Le cabinet du gouverneur comprend un chef de cabinet, un secrétaire-archiviste et 3 employés.

Conseil privé. — Le gouverneur est aidé dans sa tâche par un Conseil privé dont font partie les chefs de service. Ces derniers sont appelés de droit à ce Conseil avec voix délibérative lorsqu'il y est traité des affaires intéressant leur service. Les attributions du Conseil privé sont déterminées par les ordonnances de 1827 et 1833.

Secrétariat général. — Le directeur de l'Intérieur a été remplacé par un sécrétaire général qui supplée le gouverneur en son absence et s'occupe de l'administration de l'île : décret du 21 mai 1898. Le secrétaire général a sous ses ordres 4 chefs de bureau, 4 sous-chefs et 15 commis.

Représentation coloniale. — La représentation des colonies au Parlement a été rétablie par le décret du 1er févrièr 1871. La Martinique est représentée par un sénateur et deux députés.

Conseil général. — Le Conseil général a été organisé par le décret du 26 juillet 1854, modifié par ceux des 1er et 20 août 1886 et 20 septembre 1887. Il est composé de 36 membres élus par le suffrage universel. Le président, le vice-président et le secrétaire sont nommés, pour chaque session, par le Conseil. Les conseillers sont élus pour six ans et sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Ils sont rééligibles.

Commission coloniale. — Dans l'intervalle des sessions, le Conseil général est représenté par la Commission coloniale composée de 7 membres élus chaque année : décret du 12 juin 1879.

Municipalités. — Elles ont été organisées dans la colonie par le décret du 12 juin 1887. La loi de 1884 est applicable aux municipalités de la Martinique.

Armée et marine. — Il y a à la Martinique un bataillon d'infanterie de marine et une batterie d'artillerie de marine, sans compter les services auxiliaires. Ces troupes, en garnison à Fort-de-France, sont sous le commandement d'un colonel d'infanterie de marine, commandant supérieur des troupes. Pendant l'hivernage, une partie des troupes va habiter le camp de Balata, situé dans les hauteurs.

Il y a généralement dans le port de Fort-de-France un ou plusieurs navires de guerre appartenant à la division légère de l'Atlantique. Le port de Fort-de-France ayant été récemment désigné comme point d'appui de la flotte, des modifications ont été apportées dans l'effectif des troupes stationnées dans l'île.

Gendarmerie. — La compagnie de gendarmerie de la Martinique se compose de 90 hommes à cheval et de 19 hommes à pied commandés par 5 officiers et répartis dans 21 brigades.

Recrutement. — Le recrutement a été établi dernièrement à la Martinique conformément à la loi du 15 juillet 1889. Le

personnel du service du recrutement comprend un commandant, un capitaine et 4 secrétaires.



Vue prise au Jardin botanique

Services administratifs. — Le chef du service administratif, commissaire de la marine, dont les attributions sont fixées par les ordonnances de 1827 et 1833, s'occupe de

l'administration de la marine et de la guerre, de l'inscription maritime et du service sémaphorique. Il a sous ses ordres 2 commissaires, 2 sous-commissaires, 6 commis et 11 comptables coloniaux.

Service de l'inscription maritime. — Il a été établi à la Martinique par le décret du 3 mai 1848 ; il est assuré par 5 syndics et 8 gardes-maritimes.

Service sémaphorique. — Ce service, organisé par l'arrêté local du 5 mars 1858, comprend 2 guetteurs et 2 aide-guetteurs pour les sémaphores de la place Bertin et du Morne-Folie.

Service de santé. — Le fonctionnement de ce service a été réglé par les décrets du 7 janvier 1890, du 20 octobre 1896, l'arrêté ministériel du 10 mars 1897 et l'arrêté local du 19 juillet 1897. Il est dirigé par le chef du service de la santé, qui a sous ses ordres les médecins, les pharmaciens et tout le personnel des hôpitaux.

Les médecins sont au nombre de 5 et les pharmaciens de 2. Il y a 13 infirmiers coloniaux.

L'hôpital de Fort-de-France contient 175 lits et l'ambulance de Saint-Pierre 80 lits.

L'administration des hôpitaux est confiée, en vertu du décret du 20 octobre 1896, au personnel du service de santé des colonies, le service administratif restant chargé des marchés et de l'ordonnancement des dépenses. Le personnel se compose d'un commis, de 2 auxiliaires et de 3 magasiniers.

Diocèse de la Martinique. — Il a été établi à la Martinique, par le décret du 18 décembre 1850, un évêché suffragant de l'archevêché de Bordeaux et dont le siège est à Saint-Pierre. Un grand séminaire se trouve aussi dans cette ville. Les cures sont au nombre de trente-sept. Les fabriques ont la même organisation qu'en France.

Administration de la justice. — L'ordonnance du 24 septembre 1828 a organisé l'ordre judiciaire et l'administration de

la justice. Cette ordonnance a été modifiée par celle du 10 octobre 1829 et différents décrets et lois. A la tête de l'administration judiciaire se trouve le Procureur général.

Cour d'appel. — Fort-de-France est le siège de la Cour d'appel qui se compose de sept conseillers.



Vue prise au Jardin botanique

Cour d'assises. — La cour d'assises siège à Saint-Pierre.

Tribunaux de 1re instance. — Il existe deux tribunaux de 1re instance; un à Fort-de-France, l'autre à Saint-Pierre. Celui de Saint-Pierre juge commercialement.

Justices de paix. — Il y a neuf justices de paix, une dans chaque chef-lieu de canton.

Instruction publique. — L'instruction publique a été placée par décret du 24 juillet 1895 sous la direction d'un chef de service relevant du gouverneur. Par ce même décret, le vice-rectorat de la Martinique a été supprimé et le service de l'instruction publique a été confié au proviseur du lycée de Saint-Pierre. L'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire sont représentés à la Martinique.

Ecole de droit. — L'Ecole préparatoire de Fort-de-France donne l'enseignement supérieur du droit aux jeunes gens de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane qui peuvent passer leurs examens jusqu'à la licence.

Enseignement secondaire. — L'enseignement secondaire est donné aux garçons au lycée de Saint-Pierre, créé en 1881 et réorganisé par le décret du 7 mai 1890, et à l'Externat colonial de Fort-de-France, créé par l'arrêté local du 7 janvier 1884. Il est donné aux jeunes filles au pensionnat colonial de Saint-Pierre.

Enseignement primaire. — Des cours normaux sont annexés au lycée et au pensionnat colonial. Ils forment les instituteurs et les institutrices nécessaires à la colonie. Les enfants reçoivent l'instruction primaire dans soixante-seize écoles, trente-huit de garçons et trente-huit de filles.

Ecoles privées. — Il existe soixante-six écoles primaires ou maternelles privées pour les jeunes filles ou les enfants au-dessous de six ans.

Séminaire-collège. — Le Séminaire-collège, fondé en 1852 par Mgr le Herpeur, évêque de la Martinique, donne aussi l'enseignement secondaire aux garçons.

Ecole des arts-et-métiers. — L'école des arts-et-métiers, créée par arrêté du 6 septembre 1852, a été installée à la direction de l'artillerie.

Ecole professionnelle. — Une école professionnelle com-

prenant quinze élèves a été annexée à l'établissement du bassin de radoub.

Services financiers. — Le service du Trésor, réorganisé par



Vue prise au Jardin botanique

les décrets des 15 février et 20 novembre 1882, est dirigé et centralisé par un trésorier-payeur, justiciable de la Cour des comptes, qui a sous ses ordres le trésorier particulier de Saint-Pierre et les percepteurs.

Trésor public. — La résidence du trésorier-payeur chef du service est à Fort-de-France. Le nombre des percepteurs s'élève à douze. Ils sont chargés de percevoir les recettes et de payer les dépenses de la Colonie.

Service des douanes. — Le personnel des douanes a été organisé par l'ordonnance du 11 octobre 1819. Il dépend, comme la douane métropolitaine, du ministère des finances.

Le tarif général des douanes a été rendu applicable à la Martinique par la loi du 11 janvier 1892 sauf quelques exceptions déterminées par les décrets des 30 mars 1893, 19 septembre 1897 et 27 août 1898.

Le personnel comprend un inspecteur, chef de service, 2 sous-inspecteurs, 6 vérificateurs, 3 vérificateurs adjoints et 15 commis répartis dans 5 bureaux. Le service actif emploie 2 officiers et 145 hommes.

Service de l'enregistrement. — Le service de l'enregistrement a été établi, à la Martinique, par l'ordonnance du 31 décembre 1828 qui a été modifiée par celle du 3 juillet 1831. La conservation des hypothèques a été réglementée par l'ordonnance du 14 juin 1829 et diverses lois et décrets.

La curatelle aux successions vacantes a été confiée au service de l'enregistrement par l'ordonnance du 16 mai 1832 et le domaine par l'arrêté local du 28 décembre 1840.

L'impôt du timbre a été établi à la Martinique par le décret du 24 octobre 1860 ; celui sur le revenu des valeurs mobilières a été établi par le décret du 15 octobre 1883 et l'impôt sur le revenu appliqué aux sociétés étrangères par décret du 21 mai 1891.

La recette des droits de greffe est faite par le service de l'enregistrement : décret colonial du 13 août 1835.

Le personnel mis par le Ministère des finances à la disposition du ministre des colonies comprend 1 inspecteur, 1 sous-inspecteur et 13 receveurs répartis dans 12 bureaux.

Service des contributions diverses. — Le service des contributions diverses, placé sous les ordres d'un inspecteur, comprend les contributions indirectes, les contributions directes,



Vue prise au Jardin botanique

la poste aux lettres et le téléphone, la vérification des poids et mesures.

Contributions indirectes. — Il a été organisé par arrêté du 11 juin 1884. Il comprend 2 inspecteurs, 5 contrôleurs et 109 commis, répartis dans 30 bureaux.

Contributions directes. — Le cadre de ce service a été fixé par l'arrêté local du 17 avril 1895. Il est placé sous les ordres d'un inspecteur qui utilise 5 commis répartis en 3 bureaux.

Poste aux lettres. — Elle a été constituée par le décret colonial du 4 février 1845 et les arrêtés des 3 octobre 1869 et 27 avril 1892. Le personnel comprend 2 receveurs, 9 commis et 35 préposés buralistes.

Service du téléphone. — Le service du téléphone a été réglementé par arrêté du 5 juin 1895. 685 kilomètres de fils téléphoniques ont été déjà posés.

Le téléphone emploie 13 employés spéciaux, mais, en outre, dans les communes rurales, le service du téléphone est assuré par les préposés des postes et téléphones.

Câbles sous-marins. — La Martinique est mise en communication avec la Guadeloupe, Saint-Thomas, Saint-Domingue, Cuba, les Etats-Unis et la France, d'une part, Surinam, Cayenne et le Brésil, de l'autre, par la *Compagnie française des câbles sous-marins*, qui reçoit de la colonie une subvention de cinquante mille francs par an.

Les dépêches peuvent aussi être expédiées par la *West-India and Panama telegraph C*°, qui a un poste à Saint-Pierre.

Vérification des poids et mesures. — Le service de la vérification des poids et mesures est réglementé par les arrêtés du 23 décembre 1880 et assuré par un vérificateur.

Service des ports et rades. — Le service des ports et rades a été placé sous l'administration de l'Intérieur par le décret du 29 août 1855.

Il est assuré par un capitaine de port à Fort-de-France et un maître de port à Saint-Pierre.

Service des ponts et chaussées. — Le service des ponts et chaussées a été organisé dans la colonie par l'arrêté du 28 avril 1862; il comprend un ingénieur colonial en résidence à



Savane de Fort de-France

Fort-de-France, un sous-ingénieur en résidence à Saint-Pierre, 13 conducteurs des ponts et chaussées et 7 commis.

Bassin de radoub. — Il existe à Fort-de-France un bassin de radoub. Commencé en 1859, il a été terminé en 1868. Il a coûté 3.750.000 francs. Sa longueur est de 120 mètres et sa largeur de 34 mètres. Le personnel du bassin de radoub se trouve sous les ordres d'un conducteur des ponts et chaussées. Le personnel fixe comprend 8 personnes. Une école professionnelle est annexée au bassin de radoub. Elle peut recevoir 15 élèves externes.

Service pénitentiaire. — Le service des prisons de la colonie est confié à un inspecteur spécial qui a sous ses ordres le personnel des prisons.

Il existe une prison centrale à Fort-de-France et une maison d'arrêt à Saint-Pierre.

Une commission de surveillance veille au bien-être physique et moral des prisonniers.

Police. — Le service de la police est réglementé par l'arrêté du 9 février 1865 ; il comprend 12 commissaires de police.

Sapeurs-pompiers.— Il existe deux compagnies de sapeurs-pompiers, l'une à Fort-de-France comprenant 2 officiers et 38 hommes, l'autre à Saint-Pierre comptant 3 officiers et 57 hommes. Il y a deux sections de sapeurs-pompiers à la Trinité et au François comptant un sergent-major et 19 hommes chacune. Les sapeurs-pompiers sont aidés, le cas échéant, par les Compagnies franches et les Sociétés de gymnastique de Fort-de-France et de Saint-Pierre.

Service sanitaire. — Le service sanitaire a été réorganisé par le décret du 31 mars 1897. Il est assuré par des médecins du service de santé des colonies désignés par le directeur de la santé.

Il existe des conseils sanitaires, réorganisés par le décret du



La savane de Fort-de-France le lendemain du cyclone

31 mars 1897 à Fort-de-France et à Saint-Pierre. Le lazaret se trouve à la Pointe-du-Bout.

Hospices civils. — Les hospices civils de la colonie ont été fondés conformément à la décision du 27 décembre 1850. Il y en a six qui ont leurs sièges à Fort-de-France, à Saint-Pierre, à la Trinité, au Saint-Esprit, au Marin, au Lorrain.

Ces hospices sont pourvus d'un conseil d'administration et d'un conseil de surveillance.

Bureaux de bienfaisance. — Les bureaux de bienfaisance ont été réorganisés par la loi du 25 août 1879 ; il y en a un dans chaque commune.

Il existe à Fort-de-France, fondé par Mme Vaillant, un ouvroir pour les jeunes filles.

Comités et commissions d'hygiène. — Ces comités et ces commissions établis en 1870, par arrêtés du gouverneur, ont été reconstitués par le décret du 31 mars 1897. Ce sont :

Le comité colonial d'hygiène ; les commissions d'hygiène d'arrondissement et les commissions municipales d'hygiène.

Imprimerie du Gouvernement. — Depuis 1859, l'imprimerie du gouvernement est exploitée en régie par le service local. Ce service a été réglementé par l'arrêté du 1er février 1859. Il emploie 24 ouvriers.

Bibliothèque Schœlcher. — Il existe à Fort-de-France une bibliothèque fondée par Schœlcher. Une Commission instituée par arrêté du 15 février 1894 donne son avis sur l'emploi des fonds affectés à cette bibliothèque.

Jardin des Plantes. — Le Jardin des Plantes a été établi à Saint-Pierre le 19 février 1803 ; l'habitation domaniale de Tivoli y a été annexée en 1861. Il est destiné d'après l'arrêté du préfet colonial de 1806 :

1° « A favoriser, à multiplier et à améliorer la culture de toutes « les plantes utiles et agréables, tant indigènes qu'exotiques, « des épices de toute espèce et des fruits de la Colonie ;



Vue prise au Jardin botanique

« 2° A introduire et à naturaliser les végétaux étrangers ayant « avec les nôtres un degré suffisant d'analogie ;

« 3° A enrichir, par ce moyen, notre agriculture locale d'une « foule de produits applicables à la nourriture des hommes et à « celle des animaux ;

« 4° A faciliter l'étude de la botanique, à enseigner aux habi- « tants l'utilité et l'emploi des meilleurs engrais et à essayer de « répandre dans la Colonie les méthodes nouvelles de cul- « ture ;

« 5° A faire naître et entretenir, par des échanges mutuels, « des relations avec les contrées étrangères ;

« 6° A distribuer aux personnes de la classe pauvre des plantes « médicinales indigènes ;

« 7° A fournir aux Jardins des Plantes de la Métropole et des « Colonies françaises, les plantes qui pourraient y manquer.

Chambres de commerce. — Les Chambres de commerce, créées par ordonnance locale du 17 juillet 1820, sous la dénomination de *Bureau de commerce*, réglementées par les arrêtés du 5 avril 1848, du 17 mars 1855 et 6 juin 1870, ont été réorganisées par arrêté du 20 novembre 1895, modifié par celui du 2 février 1898.

Les Chambres de commerce sont composées de neuf membres à Saint-Pierre et de six membres à Fort-de-France, nommés par un collège électoral composé de commerçants.

Courtiers de commerce, agents de change. — Un décret du 28 novembre 1851 a institué une bourse de commerce et des charges de courtiers à la Martinique, mais à Saint-Pierre seulement. Le nombre des charges a été fixé à quatre.

Ce décret a été modifié par celui du 11 décembre 1864, qui a porté création d'une Bourse de Commerce à Fort-de-France et fixé le nombre des courtiers à deux pour cette ville.

Les courtiers exercent cumulativement les fonctions d'agents de change, de courtier de marchandises et d'assurances et de

courtiers interprètes conducteurs de navires. Pour exercer ces dernières fonctions, les courtiers de commerce sont astreints à subir un examen portant principalement sur les langues espagnole et anglaise, aux termes de l'arrêté du 19 mars 1852.

Commissaires-priseurs. — Les offices de commissaires-priseurs ont été créés dans la Colonie par l'arrêté du 6 février



Jardin botanique : Tivoli

1832, qui a été modifié par le décret du 16 septembre 1876, portant organisation de ce service.

Les commissaires-priseurs sont nommés par le gouverneur, en Conseil privé, sur la proposition du secrétaire général et du procureur général.

Leur nombre a été fixé à deux : un à Saint-Pierre et un à Fort-de-France, par l'article 2 de l'arrêté du 6 février 1832.

Banque de la Martinique. — La Banque a été constituée par la loi du 11 juillet 1851, au capital réalisé de *trois millions de francs*, en vertu de l'article 7 de la loi du 30 avril 1849,

affectant à la formation du capital le huitième de l'indemnité accordée aux colons par suite de l'émancipation.

En outre du capital social, une réserve statutaire de 1,500,0000 francs a été constituée au moyen de prélèvements sur les bénéfices. — Capital et réserve ont été employés en achat de titres de 3 pour 100 amortissables qui représentent, en cours actuel de la rente, 6,800,000 francs.

Deux décrets des 22 décembre 1851 et 17 novembre 1852 ont pourvu aux moyens d'exécution et créé une agence centrale des Banques coloniales à Paris. Ce dernier décret a été modifié par celui du 30 mars 1874.

Les statuts annexés à la loi de 1851 fixaient à vingt années la durée de la Banque, mais la loi du 22 juin 1874 en a prorogé le privilège pour vingt autres années, à partir du 11 septembre 1874.

En attendant que le Parlement ait statué sur un second renouvellement, le privilège a été prorogé par décrets jusqu'au 1er janvier 1901.

Les opérations de la Banque consistent :

1° A escompter les billets à ordre ou effets de place à deux ou plusieurs signatures ;

2° A négocier, escompter ou acheter des traites ou des mandats directs ou à ordre sur la métropole ou sur l'étranger ;

3° A escompter des obligations négociables ou non négociables garanties :

Par des warrants ou des récépissés des marchandises déposées soit dans les magasins publics, soit dans les magasins particuliers dont les clefs ont été régulièrement remises à la Banque ;

Par des cessions de récoltes pendantes ;

Par des connaissements à ordre ou régulièrement endossés ;

Par des transferts de rente ou d'actions de la Banque de la colonie ;

Par des dépôts de lingots, de monnaie ou de matières d'or et d'argent ;

4° A se charger, pour le compte des particuliers ou pour celui des établissements publics, de l'encaissement et du recouvrement des effets qui lui sont remis, et à payer tous mandats et assignations ;

5° A recevoir, moyennant un droit de garde, le dépôt volontaire de tous les titres, lingots, monnaies et matières d'or et d'argent ;

6° A souscrire à tous emprunts ouverts par l'Etat, par la colonie ou par les municipalités de la colonie jusqu'à concurrence des fonds versés à la réserve ;

7° A recevoir, avec l'autorisation du Ministre des colonies, les produits des souscriptions publiques ouvertes soit dans la colonie, soit dans la métropole ;

8° A émettre des billets payables à vue au porteur, des billets à ordre et des traites ou mandats ;

9° A faire commerce des métaux précieux, monnayés ou non monnayés.

Situation actuelle de la Banque. — Au 30 juin 1899, les 6,000 actions de la Banque se répartissaient ainsi qu'il suit : 3,630 actions en Europe et 2,370 actions dans la colonie.

Le fonds de réserve, qui était au 30 juin 1898 de 633,261 fr. 88, a été réduit à 835 fr. 39 au 30 juin 1899 par suite de la mise en souffrance d'effets du portefeuille constamment renouvelés depuis une dizaine d'années et d'obligations hypothécaires à longues échéances.

Le mouvement général des affaires de la Banque de la Martinique, pendant l'exercice 1898-1899, représente, pour les escomptes, prêts et avances .... 10.191.365 fr. 48
et pour les opérations de change 18.205.746 36

soit un total de .... 28.337.111 fr. 84

L'augmentation sur l'exercice précédent est de 4,790,928 fr. 88 ; elle porte sur les opérations de change ; les opérations d'escompte et avances ont au contraire donné une moins-value de 2,567,223 fr. 49.

La dette au Comptoir d'escompte s'élevait à 324,147 fr. 07 au 30 juin 1898 et la Banque s'est trouvée avoir, au 30 juin 1899, un crédit de 1,156,456 fr. 36 auprès de son correspondant en France.

En raison des mesures prises pour apurer le portefeuille et en présence de la nécessité de reconstituer la réserve, aucune répartition de dividende n'a pu être proposée pour l'exercice 1898-1899.

La Banque de la Martinique est rentrée dans la totalité des avances consenties à l'agriculture, opérations caractéristiques des banques coloniales qui les ont souvent exposées à es risques élevés, mais qui, prudemment conduites, rendent de grands services aux colonies. Pour revenir à une situation entièrement normale, il ne reste plus à la Banque de la Martinique qu'à reconstituer sa réserve.

Le change qui s'était élevé dans ces dernières années à 17 0/0 est descendu au pair.

Société de crédit foncier colonial. — Cette Société, dont le siège est à Paris, a remplacé l'ancienne Société de crédit colonial. Elle a été autorisée par décret du 31 août 1863, promulgué à la Martinique le 10 octobre de la même année.

La durée de la Société de crédit foncier colonial a été fixée à soixante ans. Aucune autre Société de crédit foncier ne peut être autorisée à la Martinique pendant quarante années à partir de la promulgation du décret du 31 août 1863.

Le capital de la Société a été fixé à 12.000,000. Les prêts ne peuvent excéder le décuple du capital social.

La convention du 9 août 1863, passée entre le ministre et la Société, assure à la Société :

1° La jouissance gratuite pendant la durée de son privilège d'une maison pour ses bureaux;

2° Le passage gratuit pendant le même temps, de France dans la colonie et *vice versa*, des agents qu'elle juge nécessaire d'y envoyer, soit en mission, soit pour gérer ses affaires. La dépense résultant de ce double engagement ne peut s'élever



Vue prise au Jardin botanique

au delà de 8.000 francs par an, et encore est-il convenu que cet engagement prendra fin aussitôt que le fonds de réserve de la Société aura atteint le cinquième du capital total.

La colonie s'est, en outre, engagée à garantir éventuellement à la Société de crédit foncier une somme égale à 2 1/2 pour 100 du montant des obligations émises par elle en représentation des prêts réalisés dans la colonie. La limite de cette garantie a été fixée à 250.000 francs par an. Lorsque la garantie coloniale doit fonctionner, la Société remet au gouverneur un

état des sommes qui lui sont dues, soit sur les annuités, soit sur le capital, après réalisation des gages hypothécaires liquidés dans l'année, pour que le payement de la somme lui revenant soit inscrit au budget de la colonie. Les effets de la garantie sont épuisés dans le cours de deux semestres et l'imputation de la dette d'un exercice ne peut être reportée sur l'autre.

La colonie a la faculté de s'affranchir du service des annuités en provoquant l'exécution du gage. Cette exécution ne peut être différée que de son consentement et dans un intérêt commun.

La colonie profite, jusqu'à concurrence du capital qu'elle a fourni en exécution de la garantie, de la plus-value des reventes d'immeubles adjugés primitivement au Crédit foncier moyennant un prix inférieur à la somme restant due sur le prêt.

La garantie de la colonie ne peut être invoquée pour couvrir la Société des pertes qu'elle pourrait éprouver par suite de l'irrégularité de ses titres et de toute autre faute lourde de sa part.

Une disposition particulière de la convention du 9 août porte que dans le cas où la Société de crédit foncier colonial s'établirait dans une autre colonie, soit sans exiger de garantie, soit moyennant une garantie moindre que celle stipulée par la convention, le bénéfice de l'égalité de traitement serait acquis à la Martinique.

Le décret du 31 août 1863 a rendu applicables à la colonie les lois et décrets suivants :

1° Le décret du 28 février 1852 sur les Sociétés de crédit foncier;

2° La loi du 10 juin 1853 modifiant le chapitre Ier du titre IV du décret-loi du 28 février 1842, relatif à la purge;

3° Le décret du 26 juin 1854 qui place les Sociétés de crédit foncier dans les attributions du Ministre des finances.

Porte du Jardin botanique

En cas de violation ou de non-exécution des statuts, l'autorisation accordée par le décret de 1863 peut être révoquée.

La Société a pour objet :

1° De prêter à des conditions déterminées, soit à des propriétaires individuellement, soit à des réunions de propriétaires, les sommes nécessaires à la construction des sucreries dans les colonies françaises ou au renouvellement et à l'amélioration de l'outillage des sucreries actuellement existantes ;

2° De prêter sur hypothèques, aux propriétaires d'immeubles situés dans les mêmes colonies, des sommes remboursables par les emprunteurs, soit à long terme au moyen d'annuités comprenant les intérêts, l'amortissement et les frais d'administration, soit à court terme, avec ou sans amortissement ;

3° D'acquérir par voie de cession ou autrement et de rembourser, avec ou sans subrogation, des créances privilégiées ou hypothécaires, dans les conditions déterminées par les statuts ;

4° De prêter aux colonies et aux communes dans les colonies, avec ou sans hypothèque, soit à long terme, avec remboursement par annuités soit à court terme, avec ou sans amortissement, les sommes qu'elles auraient obtenu la faculté d'emprunter ;

5° De créer et de négocier des obligations pour une valeur égale au montant des prêts.

La Société s'est engagée à effectuer des prêts jusqu'à concurrence d'un minimum de 10,000,000 de francs, à réaliser lesdits prêts en numéraire et à stipuler le remboursement par annuités comprenant :

1° L'intérêt qui ne peut dépasser 8 pour 100;

2° La somme nécessaire pour amortir la dette dans le délai de trente ans au plus ;

3° Une allocation pour frais d'administration qui ne peut excéder 1 fr. 20 cent.

Les statuts de la Société de crédit foncier colonial annexés au décret du 31 août 1863 ont été modifiés en 1872 et 1873.

Les modifications ont été approuvées par le décret du 26 octobre 1872 et par celui du 31 mars 1873.

La Société de crédit foncier colonial, qui avait obtenu le bénéfice de la liquidation judiciaire le 19 janvier 1892, est sortie de cet état de liquidation le 7 juin suivant, ses créanciers lui ayant voté un concordat, homologué le 18 de ce dernier mois. Ce concordat, qui a remis la Société à la tête de ses affaires, constitue un règlement entre elle et ses créanciers, sans que les tiers étrangers à la convention aient à en profiter ou à en souffrir. Les statuts continuent à régir la Société comme par le passé (art. 12). La Société continue à faire des prêts et peut émettre des obligations nouvelles.



Au Jardin botanique

Enfin, le directeur de la Société n'est point assisté d'un délégué du syndicat des obligataires et il remplit ses fonctions sous le seul contrôle du conseil d'administration.

Caisses d'épargne. — Il existe, à Saint-Pierre, une caisse d'épargne dont la création a été autorisée par le décret du 23 juin 1873. Il y en a une autre, à Fort-de-France, autorisée par le décret du 25 juin 1883.

Commission des mercuriales. — La commission des mercuriales a été instituée dans la colonie par l'arrêté du 8 décembre 1841. Elle est chargée de dresser le 10 et le 25 de chaque mois la mercuriale de quinzaine destinée à la perception des droits

de sortie sur les denrées exportées de la colonie et des droits d'entrée sur les farines ; le 25 la mercuriale du mois suivant pour déterminer la valeur à la consommation des marchandises ; à la fin du trimestre la mercuriale du trimestre suivant, pour établir la valeur des droits d'entrepôts sur les marchandises et de même à la fin du semestre. La Commission qui comprend un sous-inspecteur des douanes, deux membres de la Chambre de commerce et deux courtiers, est présidée par le président de la Chambre de commerce.

Budget du Service local. — Le budget des dépenses du service local a été arrêté, pour l'année 1900, à la somme de cinq millions sept cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-treize francs, se répartissant comme suit en trente chapitres

1re Division, contingent, dette, garantie

Chapitre	I.	Contingent.......... Fr.	145.082 »
	II.	Dette..................	397.468 95
	III.	Garantie coloniale.......	20.000 »
	IV.	Dépenses des exercices clos..................	100.000

2e Division, dépenses d'administration

	V.	Gouvernement colonial..	55.600
	VI.	Secrétariat général du Gouvernement........	123.000 »
	VII.	Service du Conseil général	13.300 »
	VIII.	Police générale..........	103.662 59
	IX.	Immigration............	33.765 »
	X.	Prisons.................	139.835 68
	XI.	Justice et Cultes.........	126.408 70
	XII.	Instruction publique.....	1.027.095 »
	XIII.	Imprimerie.............	72.000 »

XIV.	Jardin botanique, bibliothèque, mobilier et services divers...........	36.446 45
XV.	Service des ports et rades	124.500 »
XVI.	Dépenses accessoires de la solde...............	73.500 »

3e Division. Frais de régie et de perception

XVII.	Service de l'enregistrement, des domaines et du timbre..........	106.800 »
XVIII.	Contributions directes et indirectes.............	464.000 »
XIX.	Poste, télégraphe, téléphone.................	281.318 06
XX.	Douanes et laboratoire...	426.400 »
XXI.	Service du trésor........	87.000 »

4e Division. — Travaux publics

XXII.	Service des ponts et chaussées...................	109.408 40
XXIII.	Travaux publics.........	500.529 50
XXIV.	Bassin de radoub........	87.497 »

5e Division. — Dépenses diverses

XXV.	Police sanitaire.........	30.100 »
XXVI.	Assistance publique.....	314.400 »
XXVII.	Ecoles professionnelles, bourses...............	83.860 30
XXVIII.	Dépenses diverses.......	295.954 »
XXIX.	Remboursement et restitution des impôts, dépenses imprévues......	65.761 37
XXX.	Dépenses d'ordre........	225.100 »
	Total....... Fr.	5.729.793 »

Dont 2.788.572 fr. 34 concernant les dépenses obligatoires.

Dépenses civiles et militaires. — Les dépenses civiles et militaires effectuées pour le compte de l'État à la Martinique se sont élevées, en 1900, à la somme ronde de 2,600,000 francs.

Caisse de réserve. — Au 1er janvier 1900 le total des ressources de la caisse de réserve se montait à 424.958,02.

Les dettes de la colonie s'élèvent environ à 4,000,000 de fr.

Compagnie générale transatlantique. — La Compagnie générale transatlantique possède à Fort-de-France un établissement situé entre le bassin de radoub et la baie d'Estournelles à une distance d'environ 1/2 kilomètre de la Savane.

Il a été installé sur un terrain concédé en 1863 où la colonie avait fait construire des quais en maçonnerie pouvant permettre aux plus grands navires d'y accoster. On y rencontre la maison de l'agent général, le magasin des approvisionnements contenant 75,000 fr. de marchandises se renouvelant tous les trois mois ; le magasin des matières contenant ce qui est nécessaire aux réparations des navires ; les produits qui sont contenus dans ce dernier magasin valent 175,000 fr. et déterminent un mouvement d'affaires de 300,000 fr. par an en moyenne. Dans d'autres dépendances, on trouve : les matières grasses, l'atelier de charpente, la voilerie, les écuries, etc. Quatre grands magasins servent à recevoir les marchandises ; 30,000 tonnes y sont manutentionnées chaque année laissant 30,000 fr. de salaires.

Les ateliers contiennent tout l'outillage nécessaire aux réparations des navires. Ils emploient de 90 à 100 ouvriers et apprentis gagnant de 300 à 325 francs de salaires par jour.

L'établissement est éclairé à l'électricité. Le parc à charbon contient de 8 à 10,000 tonnes qui sont renouvelées tous les trois mois. La manutention du charbon emploie une centaine d'hommes et de 300 à 350 femmes ; on manipule 100,000 tonnes par an laissant 130,000 francs de salaires.

L'eau est emmagasinée dans trois citernes et la Compagnie possède deux citernes flottantes pour l'approvisionnement des bateaux en quarantaine.

La glacière de la Compagnie peut contenir 1.200 tonnes de glace. La glace est apportée d'Amérique par de grands voiliers.



Maison coloniale

Les bureaux de la Compagnie comprennent 7 services employant 55 personnes gagnant 125,000 francs par an. Les services intercoloniaux ayant leur point d'attache à Fort-de-France ont généralement leur personnel recruté parmi les créoles martiniquais. Ce court aperçu montre l'utilité que présente, pour la Martinique, l'établissement de la Compagnie générale transatlantique.

Il faut, en outre, ajouter aux affaires créées par les travaux des chantiers, des ateliers, de la manutention des marchandises et du charbon, celles auxquelles le ravitaillement des paquebots et le mouvement du personnel et des nombreux passagers donnent naissance pour en avoir une idée exacte.

Petits bateaux à vapeur de la Colonie. — Les communications entre Saint-Pierre et Fort-de-France sont assurées deux fois par jour par les bateaux à vapeur de la Compagnie Girard qui mettent une heure à effectuer le trajet; deux fois par semaine ces bateaux à vapeur vont de Saint-Pierre au Marin, en passant par Fort-de-France ; ils mettent cinq heures et demie pour effectuer ce trajet. Les communications entre Fort-de-France avec le Lamentin et le Petit-Bourg sont assurées par les chaloupes à vapeur de la Compagnie Salleron et Bellevue ; ces bateaux partent deux fois par jour. En outre, des canots postaux vont régulièrement de Fort-de-France aux Anses d'Arlets et aux Trois-Ilets tous les jours.



Rivière Madame

PARTIE ÉCONOMIQUE

I

Commerce

Mouvement du commerce. — Presque tout le mouvement commercial de la colonie se fait par Saint-Pierre, principale ville de commerce.

Les ports secondaires, au point de vue commercial, sont : Fort-de-France d'abord, puis ceux bien moins importants de la Trinité, du Marin et du François. Les autres ports ne sont pas ouverts au commerce extérieur : ils ne reçoivent que de petits caboteurs; les navires d'un certain tonnage qui y viennent (ordinairement pour apporter du matériel aux usines ou pour y prendre des chargements de sucre) n'y peuvent entrer qu'en vertu d'une autorisation spéciale du service des douanes de la colonie (1).

Il est entré dans les différents ports de la Martinique, pendant l'année 1898 : 553 navires et caboteurs, d'une jauge totale de 316,216 tonneaux et ayant importé des marchandises pour une valeur de 24,368,798 francs.

---

(1) Les divers ports de l'île ont été fréquentés par les bâtiments français au fur et à mesure de la colonisation.

Ils ont été ouverts au commerce étranger, savoir :

Saint-Pierre, Fort-de-France et Trinité (pour le cas de force majeure seulement) par l'article 11 des lettres patentes d'octobre 1727.

Saint-Pierre a été ouvert définitivement au commerce étranger par l'arrêt du Conseil d'Etat du roi du 30 août 1784.

Fort-de-France, Trinité et Marin ont été ouverts au même commerce, suivant instructions du roi du 16 août 1814 et fermés conformément à la dépêche ministérielle du 29 mai 1817.

Fort-de-France et la Trinité ont été rouverts par l'ordonnance du 5 février 1826 et le Marin par celle du 29 avril 1829.

Le François a été ouvert par arrêté local du 4 novembre 1847, revêtu de l'approbation ministérielle.

Etat indiquant les mouvements du commerce et de la navigation accomplis du 1er janvier 1898 au 1er janvier 1899

Importations

INDICATION DES PAVILLONS et des lieux de provenance ou de destination des bâtiments	Nombre de bâtiments	TONNAGE	ORIGINE des marchandises	VALEUR des charge-ments
Navires ut caboteurs français venant				fr.
De France..	68	75.504100	Etrangères...	707.402
			Françaises...	9.761.567
Des colonies et pêcheries françaises....	183	23.310 00	Etrangères...	67.179
			Françaises...	1.563.488
Des États-Unis...	»	»	....	»
D'autres pays étrangers.......	83	68.431 00	....	804.601
Totaux....	334	167.245 00	....	12.909.237
Navires et caboteurs étrangers venant				
De France....	21	9.735 00	Etrangères...	28.747
			Françaises...	1.812.743
Des États-Unis..	82	86.339 00	....	7.199.726
D'autres pays étrangers	116	52.897 00	....	2.418.345
Totaux....	219	148.971 00	....	11.459.561
Totaux de l'année 1898.........	553	316.216 00	....	24.368.798
— — 1897	631	351.538 00	....	21.488.238
Année 1998... Augmentation	»	»	....	2.880.560
Année 1998... Diminution ..	78	35.322 00	....	»

Exportations

INDICATION DES PAVILLONS et des lieux de provenance ou de destination des bâtiments	Nombre de bâtiments	TONNAGE	ORIGINE des marchandises	VALEUR des charge-ments
Navires et caboteurs étrangers allant				fr.
En France	90	75.600t00	Etrangères....	577.364
			Françaises....	787.727
			Denrées du cru	10.196.582
Dans les colonies et pêcheries françaises.....	171	18.136 00	Etrangères....	104.262
			Françaises....	348.862
			Denrées du cru	201.280
Aux États-Unis..............	2	1.312 00	Etrangères....	»
			Françaises....	»
			Denrées du cru	»
Dans d'autres pays étrangers.	91	74.758 00	Etrangères....	779.499
			Françaises....	181.745
			Denrées du cru	6.775
Totaux..	354	109.806 00	....	13.184.097
Navires et caboteurs français allant				
En France	47	19.804 00	Etrangères. ..	33.754
			Françaises	15.907
			Denrées du cru	8.776.021
Aux Etats-Unis...............	22	14.099 00	Etrangères....	4.064
			Françaises....	1.140
			Denrées du cru	210
Dans d'autres pays étrangers.	153	113.936 00	Etrangères....	198.631
			Françaises	123.918
			Denrées du cru	7.418
Totaux	222	149.839 00	....	9.160.763
Totaux de l'année 1898	576	319.645 00	....	22.344.860
— — 1897........	621	348.914 00	....	19.316.603
Année 1898... Augmentation	»	»	....	3.028.257
Année 1898... Diminution ..	45	29.269 00	....	»

Il est sorti, dans la même année, 576 navires et caboteurs, jaugeant ensemble 319,645 tonneaux et ayant exporté 22 millions 344,860 francs de marchandises.

Relations commerciales. — Les principaux pays avec lesquels la Martinique entretient des relations commerciales sont : la France et les colonies françaises; les États-Unis d'Amérique ; l'Angleterre et ses colonies; Porto-Rico, Cuba, Santo-Domingo, Haïti et le Vénézuéla.

Les principales marchandises que la Martinique reçoit de France sont les suivantes :

Animaux vivants (chevaux, mulets et mules); produits et dépouilles d'animaux (saucissons et conserves de toute sorte, beurre, fromage, etc.); farineux alimentaires (farine de froment (1), pommes de terre, légumes secs, pâte d'Italie, riz, etc.); fruits de table secs, tapés ou confits, denrées coloniales (tabac préparé, sirops et bonbons, biscuits sucrés, sucre raffiné); sucs végétaux (huile, brai, goudron, etc.); espèces médicinales; bois feuillards; filaments à ouvrer; pierres, terres et combustibles minéraux; métaux divers; produits chimiques; couleurs et vernis; parfumerie, savons, bougies, etc.; médicaments composés; boissons (vins de toute espèce, bière, vinaigre, eau-de-vie, liqueurs, eaux minérales); verrerie et poterie; cristaux; fils de toute sorte; tissus divers; vêtements confectionnés; articles de Paris; ouvrages en peau et en cuir; papier et ses applications; cordages; orfèvrerie; horlogerie; machines et mécaniques de toute sorte; instruments aratoires; chaudières à sucre; armes; coutellerie, chaînes, clous, etc.; parapluies et parasols; bimbeloterie; instruments de musique; meubles.

La colonie exporte en France : sucre d'usine, sucre brut, rhum et tafia, vin d'orange, liqueurs des îles, cacao en fèves, cacao simplement broyé, en pains; café (2), casses, ambrette,

(1) En petite quantité.
(2) En très petite quantité.

indigo; confitures, campêches (bois de teinture), peaux brutes, cornes et os de bétail bruts; écailles de caret, fécule de manioc, ananas conservés, vannerie (petits ouvrages en paille), bimbeloterie (petits ouvrages en graines du pays), débris de vieux ouvrages en métaux.

La Martinique reçoit : de Saint-Pierre et Miquelon, de la morue; de la Guadeloupe, principalement de la mélasse, du café et des vanilles; de la Guyane, quelques bois durs; de Saint-Martin, du sel, de la poterie et du menu bétail.

A destination de ces colonies, elle exporte du sucre blanc (Guyane), du son de sa minoterie, du rhum et des meubles.

Il se produit des échanges assez importants de marchandises françaises et étrangères entre la Martinique et la Guadeloupe. Le marché de Cayenne est approvisionné dans une large mesure par celui de Saint-Pierre.



Type de mulâtresse

Vue prise au Jardin botanique

Tableau des moyens de communication de la Colonie avec les différentes contrées

Nom des Compagnies	Contrées desservies	Nom des bâtiments	Tonnage	Prix des passages	Prix du frêt
Cie Gle TRANSATLANTIQUE					
Ligne de Saint-Nazaire-Colon	Saint-Nazaire Guadeloupe Martinique La Guayra Porto-Cabello Savanilla Colon et vice-versa	La France Saint-Germain Le Lafayette	4 550 3.641 3.694	1re Catégorie 900 fr. 2e Catégorie 800 fr. 3e Catégorie 730 fr.	1re Catégorie 70 et 10 0/0 2e Catégorie 60 et 10 0/0 3e Catégorie 50 et 10 0/0
Ligne du Havre-Bordeaux-Colon	Havre Bordeaux Santander Guadeloupe Martinique Trinidad Carupano La Guayra Porto-Cabello Savanilla Colon et vice-versa	Canada Labrador Saint-Laurent	4.287 4.670 4 432	3e Catégorie 730 fr.	
Ligue de Cayenne (Annexe)	Sainte-Lucie Trinidad Demerari Surinam Cayenne et vice-versa	Saint-Domingue	483	1re Catégorie 1.000 fr. 2e Catégorie 900 fr. 3e Catégorie 800 fr. de St-Nazaire à Cayenne	30 + 5 0/0 54 + 5 0/0 54 + 5 0/0
Ligne de Marseille-Colon	Marseille Barcelone Malaga Ténériffe Fort-de-France La Guayra Porto-Cabello Curaçao Carthagène Colon et vice-versa	Fe dinand de Lesseps Fournel Alexandre Bixio	1.450 1 205 1.238	Classe unique émigrant 125 fr.	Ligne Saint-Nazaire

Tableau des moyens de communication de la Colonie avec les différentes contrées (*Suite*)

Nom des Compagnies	Contrées desservies	Nom des Bâtiments	Tonnage	Prix des passages	Prix du frêt
Cie Gle TRANSATLANTIQUE					
Annexe de Fort-de-France à Port-au-Prince	Martinique Guadeloupe Saint-Thomas Ponce	Salvador Ville de Tanger	704 564		24 + 5 0/0 50 + 5 0/0
id.	Mayaguez Santo-Domingo Jacmel Port-au-Prince avec au retour Petit-Gonave Jérémie Les Cayes	....	....	....	75 + 0/0
ROYAL MAIL STEAM PACKET ET Cie					
Ligne anglaise	Southampton Barbade Sainte-Lucie Martinique Dominique Guadeloupe Montserrat Antigoa Névis Saint-Kitt Saint-Thomas et vice-versa	Edon Esk Solent	2.445 2.445 1.908	1re classe 55 liv. st 2e classe 25 liv. st.	50.50 la tonne pour l'Angleterre et 60 fr. pour la France
QUEBEC STEAM SHIP Co L. T. S.					
Ligne anglaise	New-York Saint-Kitt Antigoa Montserrat Guadeloupe Dominique Martinique Sainte-Lucie Barbados et vice-versa	Caribbee Fontabelle Madiana	2 000 2.700 3.400	40 liv. st.	

Statistique commerciale de la Martinique

CONCERNANT LES EXPORTATIONS DES CACAOS, CAFÉS, CAMPÊCHE, MÉLASSES, SUCRES, RHUMS ET TAFIAS
ainsi que leur valeur

ANNÉES	CACAO		CAFÉ		CAMPÊCHE		MÉLASSE		SUCRES — TERRÉ ET SUCRATE DE CHAUX		SUCRES — BRUT ET D'USINE		RHUM ET TAFIA		VALEUR TOTALE
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	
	KIL.	FR.	KIL.	FR.	KIL.	FR.	LIT.	FR.	KIL.	FR.	KIL.	FR.	LIT.	KIL.	FR.
1818	211.386	242.521	734.628	1.390.887	»	»	4.917.063	2 263.322	2.560.428	3.097.570	13.507.330	11.612.884	1.542.807	1.359.636	25.193.060
1828	188.419	148.941	831.996	1.304.553	272.275	23.400	5.401.632	1.149.912	274.889	266.152	33.064.409	19.663.662	215 064	59.734	26.171.288
1838	109.493	76.595	507.343	861.432	971.081	62.672	4.639.976	724.656	3.715	2.778	26.158.732	9.789.080	574.358	156.873	13.790.319
1848	152.661	125.361	92.344	147.291	49.600	3.227	285.230	41.899	»	»	18.152.948	6.536.778	662.139	193.317	92.125.511
1858	348.811	340.409	15 044	30.108	596.018	44.722	103.625	20.725	»	»	28.047.991	13.963.899	3.884.320	1.459.727	18.341.794
1868	253.797	366.587	65.178	120.022	467.084	32.368	206.292	49.598	33.091	16.492	37.627.480	16.691.467	6.251.146	2.183.046	23.177.435
1878	466.108	599.456	4.670	10.580	352.388	26.202	56.080	12.668	»	»	44.218.138	20.463.892	7.808.106	2.715 687	26.048.457
1888	671.562	857.823	2.061	4.562	869.089	67.042	7.084	1.545	»	»	39.434.171	15.284.331	14.796.109	5.038.001	23.454.902
1898	635.254	1.272.270	1.451	4.735	932.192	73.138	12.791	2.042	»	»	31.469.122	10.524.863	15.007.051	7.122.093	22.344.860

Colonie de la Martinique. — Tableau général des importations et des exportations

Années	IMPORTATIONS — MARCHANDISES — Françaises	des Colonies françaises	Étrangères	Total des importations	EXPORTATIONS — MARCHANDISES ENVOYÉES — EN FRANCE — Denrées du cru	DANS LES COLONIES FRANÇAISES — Denrées du cru	Réexport.	A L'ÉTRANGER — Denrées du cru	Réexport.	Total des exportations	COMMERCE — Total général
1888	7.959.420	663.927	14.293.102	22 916.449	22.248.724	5.396	100.903	428.428	671.281	23.456.902	46.373 451
1889	»	»	»	27.258 134	»	»	»	»	»	22.751.814	50.009 948
1890	10.657.674	1.401.710	18 201 905	29.261.349	21.920.466	24.518	225 039	112 342	1.067.750	23.350 115	52.671.464
1891	10 741 246	1.301.880	21 646.749	33.659.875	21 253 837	31.794	275.482	33.212	1.345.060	22.939.385	55.599.260
1892	10 057.694	1.430.087	21.622 247	33.110.028	16.643 787	34.144	340.643	35.898	1 330.444	18.384 916	51.494.944
1893	9.781.334	1.806.636	14.069 130	25.657.100	22.345.476	91.044	304.842	41.638	1.273 345	24 056.345	49 713.445
1894	12.451.407	1.397.186	15.268.165	29 106 758	20 615.707	150 051	424.718	16 838	1.303.763	22.511.077	51.617.835
1895	7 951.866	925 018	12 282.054	21.159.436	17.835.986	190.058	436.748	32.386	1.150.593	19.645.779	40.804.907
1896	9.320.684	1.407.793	12.157.028	21.885.505	19.730.037	182.902	511.023	13 108	1.077.956	21.515.026	43.400 531
1897	9.501 957	1.479.555	10.506.726	21.988.238	17.580 281	179.265	409.452	13.760	1.133.145	19.345 903	41.334 141
1898	11.754.310	1.635 667	11.158.821	24.548.798	20.387 355	201.280	453.175	14.103	1.288 997	22.344.86.	46 893.658

La colonie reçoit des Etats-Unis, principalement les articles suivants :

Animaux vivants (chevaux de voiture surtout, et mulets) ; produits et dépouilles d'animaux (viandes salées ou fumées, beurre, oléo-margarine, saindoux, etc.) ; farineux alimentaires, fruits de table frais, tabac en feuilles, sucs végétaux, bois de construction, mâts, màtereaux et espars, merrains et aissantes, pierres, terres et combustibles minéraux, verrerie ; voitures, harnais, etc. ; horlogerie ; machines et mécaniques, bimbeloterie, meubles, boucauts en bottes, allumettes.

La colonie reçoit de la Grande-Bretagne, soit directement, soit par les voies du Havre, de Saint-Nazaire et de Bordeaux, des tissus de lin ou de chanvre et de coton, des mouchoirs de *Madras* et de *Madapolam* et des imitations de ces mouchoirs ; de la houille ; du fer étiré, tréfilé et étamé ; des rails ; des tôles galvanisées, des aciers ; des engrais de toute sorte, des allumettes, de la quincaillerie et de la mercerie ; de la bière ; du ciment de toute sorte.

La Nouvelle-Ecosse lui envoie du bois à construire, des pommes de terre et des fruits frais.

Des autres possessions britanniques en Amérique, il lui arrive de l'avoine, des fûts vides, de la mélasse (de Demerari et de la Trinidad surtout) pour l'alimentation de ses distilleries ; des bestiaux et des volailles ; de fortes quantités de peaux brutes qui se transbordent pour la France. En même temps Saint-Pierre reçoit une quantité considérable de rhum de Demerari, en transit pour l'Europe. L'Inde anglaise lui fournit les quatre cinquièmes de sa consommation de riz.

Il existe aussi un mouvement de transit important entre la Martinique et les Petites Antilles anglaises ; ce sont des articles français qui alimentent presque exclusivement ce commerce.

De Porto-Rico et de Vièque, la colonie reçoit des bœufs pour

le travail et pour la boucherie, et des chevaux supérieurs à ceux qui sont élevés dans le pays et fort recherchés comme chevaux de selle; des volailles, etc.; de Santo-Domingo, du bois d'ébénisterie; de Cuba, des cigares de prix; et de Ténériffe, du vin de liqueur.

Peu ou point d'exportation pour ces îles.

Le Vénézuéla lui fournit du tabac en feuilles et du café.

Haïti l'approvisionne aussi de café. La colonie n'en produit pas suffisamment pour sa consommation.

La Martinique reçoit, par l'intermédiaire de la France, des articles belges (fers et cordages principalement); des produits d'origine allemande (verrerie et bimbeloterie surtout); des articles suisses. Des vins d'Espagne lui parviennent par la même voie. De Colon (Nouvelle-Grenade), elle reçoit du tabac et les chapeaux dits *Panama*. De Buenos-Ayres, des mules et mulets pour l'agriculture. De Saint-Thomas et des colonies hollandaises, du sel et du genièvre.

II

Agriculture et Industries

GÉOLOGIE

Elle est peu connue. La géologie de la Martinique n'a guère été étudiée; Moreau de Jonnès en 1814, Ch. Sainte-Claire-Deville en 1843 et récemment Octave Hayot ont essayé de traiter le sujet. Tout ce que l'on peut affirmer sur la question, c'est qu'il existe dans le Sud de l'île des terrains calcaires stratifiés contenant de rares fossiles dont la détermination pourrait indiquer l'époque à laquelle les volcans de la Martinique ont surgi.

On peut cependant présumer que les volcans les plus anciens

de l'île ont fait leur apparition à la même époque que les volcans d'Auvergne. Toutefois la Montagne-Pelée dont la dernière éruption a eu lieu en 1851 est un volcan de nature trachytique et d'origine relativement récente.

Les roches de nature trachytoïde, andésites et trachytes dominent dans le Nord ; dans le massif du Carbet, les liparites ; enfin en certains endroits du Sud, comme aux Roches-Carrées, on rencontre des roches de nature basaltique.

Abondance de silice. — Quelle que soit la roche à laquelle on a affaire, on sera toujours frappé, en l'examinant, de sa richesse en silice ; ce qui permet de croire que les matériaux constitutifs de la Martinique ont été arrachés à quelque lambeau du terrain primitif, seul ce dernier pouvant présenter une pareille richesse en silice.

Savane des pétrifications. — La silice à l'état libre se rencontre d'ailleurs dans toutes les parties de l'île, mais principalement à Ste-Anne. A l'endroit appelé Savane des pétrifications elle se trouve à chaque pas, revêtant mille formes diverses, jaspes, opales, calcédoines, onyx, agathes, zéolithes, quartz, etc.

Minerai de fer. — Sur le rivage de la mer, en de nombreuses places, on trouve également en abondance des petits cristaux de quartz bipyramidés provenant de la décomposition des roches préexistantes. Ces roches ont abandonné à côté du quartz, leur fer. Les cristaux d'oxyde de fer forment des masses de sable ferrugineux assez puissantes en certains endroits pour qu'on ait songé à les exploiter.

Pouzzolane. — La Martinique ne renferme guère d'autres matières minérales utilisables à l'exception de la pouzzolane. Dans les environs même de St-Pierre, cette roche s'extrait des carrières et trouve immédiatement un emploi dans les constructions. Cette pouzzolane est de bonne qualité.

Eaux thermo-minérales. — Enfin les sources thermo-miné-

rales dont nous avons parlé dans la partie géographique sont les dernières traces de l'activité volcanique.

BOTANIQUE

Le Père Ch. Plumier. — Depuis que l'île a été colonisée, sa flore a été étudiée par des botanistes qui ont laissé leurs noms dans l'histoire de la science. Il est juste de citer ici le plus célèbre, quoique le plus ancien de ceux qui se sont occupés de la flore de la Martinique, le Père Ch. Plumier de l'ordre de Saint-François. Ce savant a laissé des dessins de plantes, principalement de fougères, d'une exactitude vraiment étonnante, pour l'époque à laquelle ils ont été tracés et d'une pureté de lignes telle, qu'ils pourraient encore aujourd'hui servir de modèles.

Botanistes anciens. — Après lui sont venus Jacquin, Swartz, de Tussac, Descourtils, dont les recherches ont été complétées de nos jours par celles de Grisebach et du père Düss. C'est dire que le règne végétal, à la Martinique, est bien connu.

Distribution des végétaux. — Aussi je ne donnerai point de liste des plantes que l'on peut y rencontrer, car ces listes ont l'inconvénient de ne rien signifier à ceux qui ne sont point familiers avec la botanique, et elles sont vaines pour les adeptes de cette science qui savent où puiser leurs renseignements. Cependant lorsqu'on ne considère que les grandes lignes de la distribution des plantes à la Martinique, on y distinguera facilement une zone maritime et littorale, une région basse qui est la zone des grandes cultures, une région moyenne où se cultivent les légumes qui fournissent les vivres, une région haute qui est la zone des grands bois, et une région supérieure qui est la zone des mousses, des lycopodes et des fougères.

Ce sont les fougères et principalement les fougères arborescentes, dont le port et les feuilles sont d'une extrême élégance

poussant par groupes sur le flanc des hautes montagnes, qui donnent à l'île son cachet particulier. On en compte plus de 400 espèces qui ont été étudiées par Fournier. Les mousses



Vue prise au Jardin botanique

l'ont été par Bescherelle, les champignons par Husnot et les algues par Mazé.

Zoologie

Travaux zoologiques. — Il n'existe sur la faune de la Martinique aucun travail d'ensemble. Lorsqu'il devient nécessaire d'élucider une question, on est obligé d'avoir recours aux monographies traitant des différentes familles. Plée, en

Coupe de la canne à sucre

1828, a séjourné à la Martinique et y a collectionné les poissons et les reptiles qui ont été l'objet des descriptions de Cuvier, de Valenciennes et de Duméril. Récemment, de nouvelles recherches ont été entreprises par l'Institut de la Jamaïque: ces recherches, à la fois utilitaires et scientifiques, ont éclairé d'un jour nouveau la faune des Antilles, principalement en ce qui concerne les insectes nuisibles à l'agriculture tropicale.

Mammifères. — La plupart des mammifères qui s'y trouvent actuellement ont été introduits dans l'île. Cependant, il y en a qui sont indigènes. Nous pouvons citer : les chauves-souris, décrites, dans les îles voisines principalement, par Du Bocage, au nombre d'une douzaine d'espèces; le pilori, *Megalomys pilorides*, petit rongeur voisin du rat musqué; le manicou *Narmosa murina*, marsupial de la famille des sarigues; le lamentin *Manatus australis*, qu'on ne rencontre plus aujourd'hui dans l'île. Il ne faudrait oublier ni les baleines, ni les cachalots, ni les dauphins. Les baleines apparaissent vers le mois de mai. C'est aussi vers cette époque qu'arrivent les cachalots. Ces derniers voyagent par bandes. Lorsqu'ils pénètrent par hasard dans les ouvertures étroites des baies de la côte orientale, ils peuvent ne pas savoir sortir et dans leurs efforts venir s'échouer sur le rivage. Une de ces dernières années, on compta un matin dans la baie du Galion cinquante-trois de ces cétacés venus à la côte pendant la nuit. L'administration fut obligée, par mesure d'hygiène, de les faire enfouir pour éviter l'infection de l'air. Pour avoir les noms des animaux de ce groupe qui ont été rencontrés aux Antilles et à la Martinique, il serait bon de consulter le catalogue des mammifères dressé par M. Trouessart.

Oiseaux. — Les oiseaux ont été étudiés à la Trinidad par Léotaud. Les oiseaux de la Martinique se retrouvant à la Trinidad, l'ouvrage de Léotaud suffira à ceux qui désirent les



Récolte de la canne à sucre

connaître. Les oiseaux se font de plus en plus rares à la Martinique. Un seul y est très commun : c'est le merle, sorte de petit corbeau *Quiscalus Guadalupensis*. Il rend d'utiles services aux agriculteurs, et on le protège à cause de cette raison.

Reptiles. — L'ouvrage de Duméril donne d'utiles renseignements sur les reptiles de la Martinique, et le serpent a été l'objet d'un travail de M. Rufs de Lavison. Citons le serpent *Bothrops lanceolatus*, qu'on retrouve à Sainte-Lucie et sur la Côte-ferme; la couleuvre *Contia æstivus*, etc. ; l'iguane *Iguanus delicatissimus;* les anolis, *Anolis velifer*, *bullaris*, *Goudotii*, *pulchellus*, *marmoratus*, etc. ; les mabouya, *Gymnodactylus albogularis*, *Hemidactylus mabouia;* les scinques, etc., les tortues, le luth *Sphargis coriacea*, le caret *Chelone imbricata*, la caouane *Chelone caouana*, le molocoye *Testudo carbonaria*, qu'on introduit régulièrement d'Antigue pour les besoins de la table.

Batraciens. — Nous pouvons en citer deux : le *Bufo agua* ou crapaud, introduit de la Côte-ferme, et la petite reinette, *Hylodes martinicensis*, chez laquelle le têtard subit son évolution complète en sept jours dans l'œuf, comme l'a montré Bavay. Il ne passe donc point par un stade de vie libre, ce qui a lieu chez tous les autres batraciens.

Poissons. — Ils ont été étudiés par Plée, dont Cuvier et Valenciennes ont analysé les recherches. On devra aussi consulter la liste provisoire des poissons de la Jamaïque, qui vient d'être publiée par Cockerel.

Invertébrés. — C'est principalement pour les invertébrés qu'il devient nécessaire de recourir aux monographies. Citons cependant la liste des mollusques recueillis à la Guadeloupe par M. le commandant Beau, qui donnera une idée assez exacte des espèces qui vivent aux Antilles; celle de M. Fleutiaux, qui fait connaître les coléoptères de cette même île, et l'étude de Duchassaing et Galeotti sur les zoophytes des Antilles.

Après la récolte

Cultures principales

LA CANNE A SUCRE

Superficie. — La culture de la canne à sucre est sans conteste la plus importante de l'île. Elle occupe une superficie de 13.000 hectares et se rencontre sur plus de 1.150 habitations. Dans ce nombre ne sont point comprises les habitations vivrières dont les propriétaires cultivent toujours quelques touffes de cannes pour leur besoins personnels ou la vente au détail.

Raison de son importance. — On a bien souvent exprimé le désir de voir s'opérer le remplacement de la culture de la canne à sucre par celle d'autres plantes. C'est évidemment là un excellent moyen d'éviter les désastres financiers qui sont la conséquence de l'abaissement des prix du sucre. Mais n'a-t-on pas vu dernièrement les prix du café fléchir et n'est-il pas à présumer que la mise en valeur de nouveaux territoires récemment occupés amènera l'avilissement du prix de bien d'autres articles ? Le moyen proposé n'a donc pas la valeur qu'on lui attribue. Aussi me paraît-il utile d'indiquer que la population du pays habituée à la culture de la canne y tient simplement parce qu'elle procure un salaire régulier à six travailleurs par hectare, la culture des vivres n'en employant que trois et celle du cacaoyer qu'un seul. La population si dense de la Martinique serait donc obligée de s'expatrier en partie si la culture de la canne venait à lui faire défaut.

Produits de la canne à sucre. — Les produits de la canne à sucre sont le sucre, le rhum, le sirop et la bagasse. Les cannes récoltées sont passées au moulin qui les transforme en bagasse utilisée comme combustible et en vesou. Quel que soit le mode du traitement du vesou, qu'on le fasse fermenter directement, ou après l'avoir transformé en sirop, ou après en



Fonds-Printemps

avoir extrait le sucre, rien n'est perdu. La fabrication n'a, par suite, plus de progrès à réaliser à la Martinique.

Progrès à réaliser. — Mais il importe d'extraire tout le vesou de la bagasse. A la Martinique, il reste en moyenne dans la bagasse 25 0/0 du sucre contenu dans la canne qui est brûlé avec la bagasse. A l'étranger on extrait tout le vesou de la canne grâce à des moulins excessivement puissants. A la Martinique, au moyen d'une double et d'une triple pression, on récupère 10 0/0 du sucre restant; mais ces pressions successives sont coûteuses, moins cependant que la diffusion qui, étant donnés les prix du charbon et du sucre, le coût et l'usure du matériel n'est pas avantageuse.

Amélioration des cultures. — Des résultats considérablels seront constatés le jour où les établissements scientifiques de la Métropole et notamment le Jardin colonial viendront en aide aux agriculteurs. Ces derniers doivent être renseignés sur les meilleurs moyens de combattre les maladies de la canne, sur la composition et la valeur des engrais qu'ils reçoivent, sur leur application à un terrain déterminé pour obtenir une récolte maximum, sur le rendement des meilleures variétés, sur l'obtention de ces dernières par semis, etc....

Le reboisement. l'irrigation, la protection des oiseaux et l'organisation de l'enseignement agricole devraient retenir l'attention des pouvoirs publics. Pour réaliser ces progrès, il nous suffirait d'imiter l'exemple que les Américains viennent de nous montrer aux îles Hawaï.

Augmentation de la production du rhum. — Dans un ordre d'idées différent, il convient que la production du rhum soit augmentée aux dépens de celle du sucre. Le rhum est un produit colonial qui ne reçoit aucun des avantages, détaxes et primes, qui sont alloués au sucre et qui surchargent le contribuable.

Statistique. — C'est d'ailleurs ce qui arrive par la force des

choses. En 1884, la valeur du sucre exporté s'élevait à 23.443.923 fr., en 1898, elle était tombée à 10.524.863 fr., celle du rhum qui était de 5.552.439 fr. s'est élevée en 1898 à 7.122.093 fr.

On compte, à la Martinique, 1,150 propriétés sucrières apportant leur récolte dans 19 usines centrales et 148 rhummeries. 15 se servent de moulins à vapeur. Il en existe, en outre, un certain nombre qui emploient des moulins à eau. Les moulins à bêtes ont presque totalement disparu. Sur certaines propriétés on trouve des *colons* auxquels on donne une pièce de terre et l'engrais nécessaire et qui, la fabrication terminée, reçoivent la moitié des produits sucre et rhum ou sirop extraits des cannes qu'ils ont fournies, pour le prix de la plantation, de l'entretien et de la récolte.

Voies ferrées. — Les propriétés sucrières de la Martinique sont desservies par 422 kilomètres de voies ferrées.

Sucre de première qualité. — Le sucre brut ou *moscovado* ne se fait plus à la Martinique. On n'y produit que des sucres blancs, obtenus soit au moyen du triple effet, soit simplement par le turbinage. Ces sucres sont, en totalité, importés en France.

Industrie du rhum. — L'industrie du rhum se présente à la Martinique sous plusieurs aspects. Nous rencontrons tout d'abord l'habitant qui fait fermenter immédiatement le jus de la canne, le vesou, et qui obtient le tafia désigné sous le nom de grappe blanche.

Grappe blanche. — La grappe blanche a le plus souvent bon goût, quoique ce goût soit particulier, et c'est à elle que s'adressent les préférences de la population des campagnes. Le travailleur des champs en fait une consommation importante. A ce sujet, il est bon de rappeler que le tafia vendu à la campagne ne contient le plus souvent que 45 0/0 d'alcool et que, par suite, un verre de tafia représente au plus la valeur alcoolique

de 3 à 4 verres de vin. Le tafia « grappe blanche » remplace pour ainsi dire le vin dans les campagnes de la Martinique où, par suite de la chaleur qui occasionne une transpiration abondante et de la grande quantité d'eau que l'on boit, il se produit une élimination rapide et considérable qui atténue beaucoup les effets de l'alcool ingéré. Il faut encore remarquer qu'on n'a



Bœufs à l'abreuvoir

jamais considéré cette « grappe blanche » comme exerçant une influence fâcheuse.

La population de la Martinique l'expérimente depuis près de deux siècles, et malgré la faible importance de l'impôt sur l'alcool, malgré le bas prix du liquide qui le met à la portée de toutes les bourses, malgré l'usage général qui en est fait, il ne semble pas que cette boisson lui ait été bien nuisible. La population qui s'élevait, en 1820, au chiffre de 98,000 habitants, atteindra en 1900 celui de 200,000 ; sa densité est de de 200 habitants au kilomètre carré et, si on veut bien considérer que la



Marigot

moitié des terres, occupée par des montagnes boisées, est impropre à la culture et inhabitée, on verra que la densité sur la partie habitée s'élève à 400 habitants par kilomètre carré.

Les statistiques montrent donc que la dépopulation n'existe pas à la Martinique. Or, étant donné que l'on considère l'alcool comme l'un des facteurs de la dépopulation, on voit qu'ici ce facteur n'a guère eu d'action ; cela sans doute à cause de la qualité de l'alcool consommé.

Les objections que l'on formule contre l'usage continu ou l'usage peu modéré des boissons alcooliques. paraissent bien fondées, mais s'adressent surtout à celles de ces boissons qui. bien qu'ayant pour base un alcool souvent d'excellente qualité, ont leur saveur rehaussée par des bouquets artificiels. Ces bouquets n'ont pas été expérimentés, comme ceux de la grappe blanche, pendant une longue série d'années sur toute une population, et leurs effets sur la santé publique sont généralement inconnus lorsqu'il n'a pas été démontré qu'ils ont une action nocive. Pour être exact, il me faut aussi indiquer que l'Européen résidant aux colonies se trouve dans des conditions défavorables de résistance et qu'il est fort sensible à l'action de l'alcool, de quelque nature qu'il soit ; même pris en petite quantité, l'alcool qui provient de la canne finit par lui être nuisible.

La grappe blanche souvent ne vieillit pas ; cependant quelques producteurs réussissent à la transformer en un rhum très fin se rapprochant des eaux-de-vie. Cela est dû à ce que dans la canne se rencontre des matières cireuses et albuminoïdes et des principes aromatiques qui passent à la distillation, et auxquels la grappe blanche doit son arôme particulier. Mais. avec le temps, certains de ces produits s'oxydent et rendent la grappe blanche acide. La grappe blanche sûrit : telle est l'expression locale qui exprime ce fait.



Pêche à la seine

Rhum habitant. — Examinons maintenant ce qui se passe dans d'autres rhummeries agricoles. Là, on y cuit le vesou pour en faire du sirop. Le sirop mélangé au résidu d'une opération antérieure appelé « vidange » et étendu d'eau est soumis à la fermentation. A la distillation, on obtient un produit appelé tafia « habitant ». Le tafia logé dans des tonneaux en chêne dont l'intérieur a été légèrement carbonisé se colore, et, au bout de très peu de temps, il devient le rhum. Le rhum vieillit rapidement, et après être resté trois ans dans un fût, il ne gagne presque plus rien à y rester. Cependant, mis alors en bouteilles, il peut encore s'améliorer.

Le rhum possède les mêmes propriétés hygiéniques que la grappe blanche. C'est sous la forme de rhum, le plus souvent, que l'alcool est employé en médecine. S'il en est ainsi, c'est certainement parce que les praticiens désirent employer un produit naturel dont les effets sont bien connus et qu'ils peuvent toujours trouver semblable à lui-même, tout au moins au point de vue de la composition chimique et des propriétés thérapeutiques. Car, s'il s'agit du goût, les rhums à la Martinique varient infiniment.

En effet, la grande variété des rhums obtenus dans les rhummeries agricoles est l'un des caractères les plus frappants de cette industrie. La raison de ce fait est donnée par le nombre considérable de levures qui interviennent dans les fermentations et que l'on peut isoler. Pour obtenir un liquide de même goût, les producteurs s'astreignent à la même pratique et pendant longtemps obtiennent le goût recherché, cependant il arrive parfois qu'une anomalie survient et que le produit change de goût ou que la quantité d'alcool diminue.

Il leur faut alors s'ingénier et faire de multiples efforts pour chercher à obtenir de nouveau ce qu'ils avaient autrefois sans peine. La fermentation présente souvent des aléás de cette nature.

Les rhummiers agricoles dont les habitations ont une superficie variant en moyenne entre 50 et 100 hectares peuvent accorder tous leurs soins à leurs cultures et à leur fabrication qu'ils surveillent eux-mêmes ; ce qui rend leur industrie très digne d'intérêt. Les rhums, souvent très fins, qu'ils fournissent sont destinés tantôt à la population des villes de la Martinique, tantôt à l'exportation.

On fabrique encore du rhum dans quelques usines à sucre de la Martinique. C'est un moyen d'utiliser sur place les mélasses que fournit le traitement des cannes et de bénéficier de l'engrais riche en potasse que donnent les vidanges. C'est encore un moyen de pouvoir, à un moment donné et lorsque la rhummerie annexée à l'usine est importante, produire en quantité plus grande celle des deux denrées sucre ou rhum dont le prix est le plus avantageux ; de grouper autour de l'usine une main-d'œuvre plus nombreuse, car la rhummerie travaille lorsque l'usine chôme. Les produits des rhummeries des usines, qui s'exportent en presque totalité, se rapprochent de ceux des rhummeries agricoles, quoique généralement on ne puisse apporter dans les usines autant de soins aux fermentations que dans les rhummeries agricoles.

Rhum industriel. — Le rhum est en outre produit dans les rhummeries industrielles. Ces dernières sont localisées dans la ville de St-Pierre ou ses environs. Les rhummeries industrielles utilisaient, il y a quelques années, presque exclusivement des mélasses de provenance étrangère ; aujourd'hui elles se servent principalement de celles de la Martinique ou de la Guadeloupe. Aussi il semblerait qu'elles dussent donner des produits comparables à ceux des usines dont elles ont la puissance de production, jusqu'à 10.000 litres par jour, mais cela n'est pas. Il s'est établi dans ces rhummeries, conséquence probable de l'apport de mélasses exotiques, une fermentation spéciale, ayant pour agents des ferments de forme bacillaire,

qui fournit un tafia dont l'arôme spécial est connu sous le nom de grand arôme. C'est grâce à cette circonstance que les importateurs le connaissent sous le nom de tafia « industriel » et qu'ils l'achètent à des prix souvent plus élevés et de préférence au tafia habitant.

Valeur de la production.— Quand j'aurai dit encore que la production du rhum à la Martinique, en tenant compte de la consommation locale, est égale à la production totale de toutes les possessions anglaises d'Amérique et qu'elle s'élève en moyenne à près de 20,000,000 de litres, j'aurai montré l'importance et tracé une esquisse rapide de l'état actuel de cette industrie.

Aujourd'hui, sur l'ordre du gouvernement, les fermentations diverses que l'on rencontre dans l'industrie du rhum sont étudiées. Il y a tout lieu d'espérer que ces études produiront les résultats qu'en attendent les savants et les industriels. Ces résultats, réalisés dans la pratique, permettront à l'industrie martiniquaise du rhum de se maintenir à première place que personne aujourd'hui ne cherche à lui contester.

Sirop. — Ayant parlé du sucre et du rhum, il me reste à dire un mot du sirop et de la bagasse. Le *sirop de batterie* se prépare en cuisant le vesou et en enlevant les écumes. Le *gros-sirop* est celui que l'on obtient en laissant les sucres s'égoutter. Enfin les mélasses sont constituées les bas produits de la fabrication du sucre. Le sirop de batterie et le gros sirop sont depuis de longues années employés par la population des Antilles pour son alimentation. Le sucre, on ne saurait trop le répéter, est un aliment et une source d'énergie. C'est le sucre contenu dans le sang qui, circulant dans les muscles, s'y transforme en eau, en acide carbonique et en *force*. C'est donc à tort que des impôts considérables quintuplent en France la valeur du sucre. Ces impôts n'existant pas aux

Antilles y permettent l'emploi du sirop pour l'alimentation de la population et celui de la mélasse pour l'alimentation du bétail.

Bagasse. — La bagasse est utilisée comme combustible, mais seulement dans les sucreries et les rhummeries où elle est désséchée dans des fours spéciaux avant d'être brûlée.

LE CACAOYER

Introduction du cacaoyer. — La culture du cacaoyer, introduite dans l'île, en 1661, par Benjamin Dacosta, fut ruinée en 1727 par un ouragan. Je dois dire cependant que les auteurs anciens n'étant pas d'accord sur ce point, on ne sait si l'on a eu affaire à un tremblement de terre, à un ouragan ou à une maladie de la plante. Cette culture avait été recommandée par le Roi qui dans ses instructions au gouverneur de la Varenne s'exprimait ainsi : « Comme rien n'est plus avantageux pour les « Colonies que d'y établir toutes les différentes sortes de cul- « tures que la terre y peut produire, Sa Majesté souhaite que « les sieurs de la Varenne et de Ricouart y aient une attention « particulière ; mais comme la seule excitation n'y suffira « point, puisque depuis trente ans elle a été inutile, les « habitants n'ayant d'autres vues que de parvenir à établir « une sucrerie dès qu'ils auront le moyen de le faire, et le « nombre n'en étant déjà que trop grand dans les Colonies « françaises, il paraît nécessaire à Sa Majesté de défendre « l'établissement d'aucune nouvelle sucrerie aux îles du Vent « et d'ordonner à chaque habitant de planter une certaine « quantité de chacun des arbres dont le bois entre dans le « commerce, comme cacao, coton et autres. Cet article est très « essentiel pour le bien de la Colonie et Sa Majesté souhaite « que les sieurs de la Varenne et de Ricouart aient une atten- « tion particulière pour le mettre en exécution. »

Extension des plantations. — A la suite du désastre de 1727, il fut accordé des exemptions d'impôt à ceux qui voulurent replanter leurs cacaoyères et, en 1789, la Martinique comptait 1,134 hectares plantés en cacaoyers. A cette époque c'était le quartier de la Basse-Pointe qui possédait le plus de cacaoyers; de nos jours, ces plantations se rencontrent principalement sur le versant opposé de la Montagne-Pelée, dans le quartier du Prêcheur.

Plantations dans les gorges. — Depuis 1727, par crainte des cyclones, les cacaoyers ne sont plus plantés que dans les gorges chaudes et humides, où ils trouvent de fertiles alluvions et une protection contre le vent. La culture du cacaoyer à la Martinique affecte un aspect spécial à cause de cette particularité. Les arbres présentent plusieurs tiges et on ne les taille point. La plantation, une fois faite, il semble que l'on n'ait d'autre souci que d'arracher les gousses qui ont poussé sur les troncs et les branches et d'en sécher les graines. Les cacaoyères étaient d'ailleurs pendant la première moitié de ce siècle en nombre restreint, et on n'exportait qu'une moyenne de 200 tonnes de cacao par an.

Progrès de la culture du cacaoyer. — Dernièrement, on a fait un vigoureux effort pour augmenter les plantations. Il est vrai que « la seule excitation n'y ayant point suffi », on a accordé aux planteurs une prime de 0 fr. 50 par arbre. Ce moyen a eu d'heureuses conséquences et les plantations, qui ne couvraient, en 1860, qu'une superficie de 300 hectares, couvrent aujourd'hui près de 1,500 hectares. La taille commence à être pratiquée et une fermentation rationnelle, essayée sur les propriétés les plus importantes, a amélioré beaucoup la qualité des produits.

Importance de la production. — Le cacao récolté par les petits propriétaires est apporté par sac à Saint-Pierre, et là il est soumis par les commerçants exportateurs à un triage



Bambous

soigné et à un séchage. Il n'est mis en baril que lorsqu'il est parfaitement sec. Les grands propriétaires font donner ces soins à leurs cacaos avant de les exporter. Aussi n'est-il point étonnant de constater que la qualité des cacaos Martinique s'est bien améliorée dans ces dernières années et que l'exportation, qui s'élevait à une centaine de tonnes valant une centaine de mille francs il y a 80 ans, ait atteint, en 1898, 635 tonnes valant 1,300,000 francs. La culture du cacaoyer est donc en voie d'extension rapide, mais la surface utilisable est restreinte et il ne semble guère probable que, dans l'avenir, les plantations de cacaoyer dépassent une superficie de 3,000 hectares.

LE CAFÉIER

Introduction du caféier par Desclieux. — L'introduction du caféier à la Martinique est due au capitaine du génie Desclieux, dont le dévouement est resté célèbre. Quand Desclieux partit de France, en 1727, de Jussieu lui remit trois petits plants de caféier qu'on voulait acclimater à la Martinique. La traversée fut pénible et longue ; quelques jours avant d'arriver au port, l'eau manqua à bord et l'on fut obligé de réduire à la demi-ration les matelots et les passagers. Desclieux se priva d'une partie de sa ration pour arroser ses caféiers ; deux moururent, mais le troisième, cultivé par lui avec le plus grand soin, fut la souche de tous les caféiers des Antilles et de l'Amérique centrale. Aussi, en 1803, un arrêté du capitaine général et préfet colonial décidait qu'un monument serait dressé, à Saint-Pierre, en l'honneur de Desclieux. Cette décision n'a jamais été mise à exécution et Desclieux attend encore sa statue.

Extension des cultures. — Le caféier prit rapidement une extension considérable à la Martinique et, en 1788, cette

Rivière de Saint-Pierre

culture couvrait 6,000 hectares produisant 3,334,000 kilos de café valant 8,315,000 francs.

Apparition des maladies. — Depuis cette époque, la production va en diminuant. Des maladies nombreuses s'attaquent au caféier qui, en outre, est une plante très exigeante. Citons tout d'abord, l'Elachiste *Elachista coffeella*, microlépidoptère dont la larve *mineuse* creuse des galeries dans le parenchyme des feuilles ; ces dernières paraissent tachées de rouille, de là le nom vulgaire de cette maladie : la rouille. En outre, les racines du caféier d'Arabie sont rongées par des anguillules, qui finissent par les détruire. Aussi les plantations de caféiers ne réussissent que sur les terres vierges, où les cultures n'ont pas introduit les anguillules. Le caféier de Libéria paraît indemne, et le greffage de l'arabica sur le libéria est préconisé à juste titre à cause de cette particularité. L'*Hemileia vastatrix*, qui occasionne tant de ravages dans le bassin de l'Océan indien, n'existe pas à la Martinique.

Disparition des caféières. — Malgré cette dernière circonstance favorable, la disparition des caféières est un fait accompli ; il ne subsiste plus de plantations que dans les environs du Vauclin et des Anses d'Arlets.

Quelques nouveaux essais de plantations ont été entrepris ces dernières années, ils semblent avoir fourni des résultats peu encourageants; toutefois on attend beaucoup de la greffe du caféier d'Arabie sur caféier de Libéria que l'on recommande aujourd'hui.

Caféier de Libéria. — Toutefois, le caféier de Libéria pousse convenablement et son grain, bien desséché et conservé pendant un certain temps, s'améliore beaucoup. Cependant, jusqu'à présent, le libéria n'a nullement remplacé dans les ventes commerciales courantes le café ordinaire, et il est prudent de ne point s'engager à l'aventure dans de grandes

plantations sans attendre des résultats commerciaux plus favorables.

Autres cultures

Campêche. — Le campêche a été introduit, en 1715, du Honduras aux Antilles, où il s'est multiplié facilement. Sa propagation rapide nous explique pourquoi il donne lieu à une exploitation à peu près constante, puisque les statistiques nous montrent qu'en 1823 on exportait 1.500 tonnes de ce bois de teinture valant 140.000 francs et qu'en 1897 on exportait encore 1,550 tonnes valant 125.000 francs.

Vanille. — Il est assez curieux de constater que la culture de la vanille se rencontre seulement sur une seule propriété située dans les environs du Saint-Esprit. Mais comme les produits obtenus, connus dans l'île entière, sont de qualité tout à fait supérieure, qu'ils se vendent en France de 60 à 80 francs le kilog. et qu'il a été démontré que cette culture laisse à l'hectare un bénéfice de 10.000 francs, on ne sera pas étonné que l'excellent exemple donné au Saint-Esprit ait été suivi. Cependant, il faudra quelque temps aux nouveaux planteurs pour obtenir une bonne préparation de leurs produits et pour arriver à féconder avec la rapidité désirable un nombre convenable de fleurs; rapidité d'où dépend l'importance de la récolte, car on sait que la fleur de la vanille reste ouverte à peine quelques heures.

Tabac. — La culture du tabac fut autrefois prospère à la Martinique, qui produisait le célèbre tabac à priser du Macouba. Cette culture est essayée de nouveau dans la partie centrale de l'île et paraît avoir quelques chances de succès. Toutefois, c'est dans la préparation que paraissent résider les principales difficultés à surmonter.

Indigo. — L'indigo, à la Martinique, est produit sur une seule habitation située dans les environs de Grand-Rivière.

Cet indigo, de qualité tout à fait supérieure, réalise sur le marché du Havre les plus hauts prix.

Le gingembre. — La culture du gingembre a été récemment préconisée à la Martinique et des expériences, entreprises par des particuliers, ont montré que sa culture pouvait laisser un bénéfice de 500 francs par hectare. Cette culture, exigeant



Scène de pêche

beaucoup de main-d'œuvre à bon marché, ne peut être entreprise qu'au voisinage des endroits très peuplés.

Ananas. — La culture de l'ananas est localisée dans les environs du Gros-Morne. L'ananas cultivé est l'ananas « verre noir » ou « vert-noir » et il est utilisé pour la fabrication des conserves. Deux maisons à Saint-Pierre s'occupent de la préparation de ce fruit, mais cette industrie faiblit devant la concurrence faite par Singapore. Il serait rationnel de trans-

porter l'ananas frais en France si le prix du transport dans des cales rafraichies n'était pas trop élevé.

Plantes à fibres. — La culture des plantes à fibres n'existe pas à la Martinique. Cependant les plantes indigènes susceptibles d'être utilisées pour la production de la fibre sont nombreuses dans l'île. L'une d'elles, le *Fourcroya gigantea*, a été importée à Maurice, où elle est traitée par des machines spéciales. D'autre part, les principales plantes à fibres ont été introduites il y a longtemps dans l'île et s'y comportent très bien. Les *Agave rigida*, le chanvre de Manille, *Musa textilis*, le chanvre de Guinée, *Sansievieria nobilis, erecta, cylindrica*, etc., y sont communs et la ramie s'y multiplie spontanément. Il est donc à présumer que l'industrie des fibres prendra à la Martinique la place qui lui revient dès que les planteurs pourront *de visu* se rendre compte des résultats obtenus par la culture de ces plantes et de leur traitement au moyen de machines spéciales.

Cultures vivrières. — Il existe plus de 10,000 petites propriétés vivrières à la Martinique, et l'on estime que ces propriétés utilisent les bras de trois travailleurs par hectare cultivé. On y entreprend des cultures variées, mais peu de produits sont exportés, à part le cacao. Un simple coup d'œil jeté sur une de ces petites habitations nous permettra d'énumérer les principaux produits qu'elles peuvent fournir. A côté de la case, on rencontre quelques arbres fournissant en abondance des fruits : mangues greffées ou non, avocats, sapotilles goyaves, caïmites, corossols, pommes-canelles, oranges, mandarines, limes, limons, pamplemousses ou chadecs, citrons, etc., ou le fruit à pain : puis des bananiers donnant soit la banane qui se mange cuite, soit les nombreuses variétés de figues-bananes, qui se mangent crues, quelques touffes de cannes à sucre, quelques cacaoyers, des caféiers d'Arabie et de Libéria, des piments en nombreuses variétés, des aubergines

greffées et, sur une tonnelle de bambous, les christophines, les pommes-lianes et les barbadines; enfin, dans les carrés, les légumes du pays : choux caraïbes, colocases ou choux de Chine, manioc, camanioc ou manioc non vénéneux, patates de différentes variétés, ignames de toutes sortes, couscouches;



Type de jeune négresse

de l'ambrette, quelques pieds d'ayapana, etc., çà et là un coin de savane avec des herbes de Guinée et de Para. Sur ces petites habitations, il y a toujours un peu de bétail. un cheval créole de petite taille, une vache qui fournit le lait, quelques porcs et quelques cabrits; dans celles du Sud, on rencontre des moutons et, enfin, dans toutes des volailles. Sur le littoral, les petites habitations dont les propriétaires s'emploient à la

pêche sont moins bien garnies, mais présentent tous les ustensiles nécessaires à cette industrie : nasses, filets, lignes et embarcations.

Commerce des fruits. — Il est très regrettable que le cacao soit le seul article d'exportation dont disposent les petits propriétaires si nombreux de la Martinique. Or, il vient d'être démontré que les fruits de la Martinique arrivent en bon état en France si on les fait voyager dans des compartiments rafraîchis au moyen d'appareils frigorifiques. Il est donc possible de les exporter en France. Il suffirait que des bateaux munis d'appareils frigorifiques, ayant leur chargement garanti par des associations de petits planteurs, ce qui a lieu à la Jamaïque, fussent mis à la disposition de ces derniers. Les habitants auraient ainsi de nouveaux articles pouvant être exportés, ce qui ne pourrait qu'améliorer la situation commerciale de l'île.

Fabriques de liqueurs. — Les liqueurs des îles ont toujours eu une grande renommée et quelques maisons, dont deux importantes, sises à Saint-Pierre, s'occupent de leur fabrication. A cette fabrication s'ajoute celle des conserves d'ananas, des confitures, du vin d'ananas, du vin d'oranges, etc.

Elevage. — Les critiques que Colson formulait en 1840, lorsqu'il parlait de l'élevage à la Martinique, subsistent encore aujourd'hui. Si le nombre des bestiaux a augmenté dans l'île, cela tient à ce que l'élevage donne encore des bénéfices considérables à ceux qui l'entreprennent, c'est-à-dire, dans l'immense majorité des cas, aux petits cultivateurs. La boucherie, ne consommant pas moins de 10,000 têtes de gros bétail par an, leur assure un débouché. Les bœufs de travail sont fournis par l'île de Porto-Rico ; mais depuis l'occupation de cette île par les Américains, l'importation de ces animaux devient de plus en plus difficile. Il y aurait donc à faire un effort pour mettre l'élevage martiniquais à la hauteur de la tâche qui lui incombe, c'est-à-dire la production sur place

d'animaux de travail et de boucherie, sans oublier ceux qui donnent du lait. On y arriverait en introduisant systématiquement des animaux reproducteurs de races appropriées, en améliorant la nourriture et en accordant aux animaux des soins convenables.

Pêche. — La pêche à la Martinique est réservée aux inscrits maritimes. C'est une industrie importante, bien que l'humidité du climat ne permette point de conserver le poisson par le séchage. Ce n'est que très exceptionnellement qu'on le sale ou qu'on en fait des conserves. Aussi le prix du poisson est très variable. Les poissons *rouges*, les meilleurs, ne dépassent jamais le prix de 1 fr. 40 le kilog. et pour les poissons ordinaires, le prix du kilogramme peut s'abaisser jusqu'à 0 fr. 20. Pour donner un terme de comparaison, il est nécessaire d'indiquer que le prix moyen du thon est de 0 fr. 50 le kilog et celui du maquereau 0 fr. 80. Malgré le bas prix des produits de la pêche on peut évaluer à 1,500,000 fr. leur valeur annuelle. Ce sont de petites embarcations, des pirogues construites en bois de gommier montées par 6 hommes au plus qui servent à la pêche ; on en compte environ 1.400 disséminées sur tout le littoral de l'île.

INDUSTRIES DIVERSES

Petites industries. — Les petites industries sont bien représentées à la Martinique. Tout d'abord il faut indiquer que l'on y rencontre des ouvriers de presque tous les corps de métiers. A ce titre les villes de la Martinique, Saint-Pierre notamment, sont comparables aux villes de France ayant la même importance.

Tonnellerie. — Cette industrie dont le développement suit orcément celui de la rhummerie est en voie de progrès. On ne fabrique pas moins de 150,000 fûts par an à la Martinique. A elle seule, la tonnellerie mécanique en produit près de

80,000. Généralement les tonnelleries sont annexées aux usines ou aux rhummeries.

Tanneries. — Dans ces dernières années deux tanneries ont été créées à la Martinique, l'une au Carbet, l'autre au Morne-Rouge. Elles travaillent les peaux qui proviennent de la colonie et de la Guyane.

Cordonnerie. — Les cuirs obtenus, dans les tanneries de la Martinique, de très bonne qualité, sont utilisés sur place. On n'importe plus guère de chaussures confectionnées, car on est arrivé à produire à bon marché des chaussures parfaitement travaillées.

Scieries. — Les bois du Canada sont importés régulièrement à la Martinique. C'est le pitch-pin qui est l'essence la plus employée. Ces bois sont travaillés dans deux scieries mécaniques sises, l'une à Saint-Pierre, l'autre à Fort-de-France.

Ebénisteries.— Les meubles en usage dans la colonie, exception faite des meubles en bois courbé, y ont été fabriqués. Il existe un certain nombre de maisons qui fabriquent des meubles en mahogani ou acajou de Saint-Domingue ; ces meubles le plus souvent destinés à l'usage des habitants de la colonie sont quelquefois exportés à Cayenne.

Fabriques de glace. — On importait autrefois de la glace naturelle qui provenait de l'Amérique du Nord à la Martinique. La Compagnie générale transatlantique importe encore pour ses besoins de la glace naturelle venant de Boston. Aujourd'hui la glace est produite dans des usines situées à Fort-de-France et à Saint-Pierre. La glace est vendue, au détail, 10 cent. le kilogramme.

STATISTIQUE DES HABITATIONS RURALES

Habitations	vivrières	8.908
—	sucrières	1.148
—	cacaoyères	636
—	cotonnières	8
—	indigotières	3
	Total	10.703

Remarque. — Sur toutes ces habitations, on fait plus ou moins d'élevage ; sur un petit nombre, on cultive aussi le caféier.

On rencontre, en outre :

Rhummeries	148
Usines centrales	19
Moulins à vapeur	15
Fours à chaux	46
Poteries	2
Tanneries	2
Total	232

STATISTIQUE DU BÉTAIL

Chevaux	9.390
Anes	870
Mulets	4.355
Taureaux, bœufs, vaches	33.854
Moutons	24.725
Cabrits	12.143
Porcs	21.050
Total	96.377

RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS

Canne à sucre	30.378
Vivres	25.164
Cacaoyers	3.016
Cultures diverses	2.134
Non employés aux cultures	13.434
Total	74.126

Statistique agricole de la Martinique
Emploi du territoire

NOMBRE D'HECTARES										Superficie de la Colonie en hectares
CULTIVÉS								EN FRICHE		
En cannes à sucre	En café	En coton	En cacao	En tabac et cultures diverses	En vivres	En Savanes	En bois et forêts	Dépendances des habitations	Terrains vagues et domaines particuliers	
10146	349	18	1784	2369	15667	19048	23672	4767	12337	98527
Total pour les cultures										30202

STATISTIQUE GÉNÉRALE
des quatre Arrondissements de la Martinique. — 1820

NOMS des ARRONDISSEMENTS	Population blanche	Population des hommes de couleur libres	Population esclaves	Sucreries	Esclaves qui sont employés aux sucreries	Culture en cannes	Rapport en sucre brut	Rapport en sirops	Culture en cacao	Rapport en cacao
						carrés	Liv. en milliers	Gallons	car.	livres
Ar. du Fort-Royal..... .	2.783	3.828	22.88[illegible]	1[illegible]0	8.149	3.280	13.201	424.452	35	38 185
— du Marin	974	1 169	11.7[illegible]	70	6.035	2 894	11.245	359.840	20	21.820
— de la Trinité	2.306	2.393	20.[illegible]	117	9.454	4.153	18.298	587.130	57	62.187
— de St-Pierre.........	3.799	3.083	22.071	54	6.571	2.430	10.255	328.100	300	327.300
Totaux généraux....	9.867	11.073	77.339	371	30.809	12.757	53.039	1.099.58[illegible]	412	449 492

NOMS des ARRONDISSEMENTS	Culture du café	Rapport du café	Culture du coton	Rapport du coton	Rapport en vivres	Superficie arpentée par arrondissement	BESTIAUX		MOULINS			
							Mulets	Bœufs et vaches	Eau	Vent	Bêtes	Vapeur
	car.	livres	car.	livres								
Ar. du Fort-Royal..... ..	831	403.035	114	8 991	1.825	23.423	1.561	4.292	68	2	63	2
— du Marin...........	590	301 450	140	36.207	1.193	13.434	2.071	2.341	8	5	65	3
— de la Trinité	903	427.855	74	17.010	2.504	18.758	2.237	2.893	60	13	60	3
— de St-Pierre..	491	238.035	2	486	1.929	11.898	1.037	2.557	42	»	11	2
Totaux généraux....	2.815	1 370.075	330	62.694	7.451	67.513	6.096	12.083	178	20	199	1[illegible]

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat.